

SEMESTRIEL. NUMÉRO 2

SEPTEMBRE 2021

LA NOTE DE L'ADMINISTRATEUR

ALPHONSE IBI KOUAGOU. ADMINISTRATEUR

GROUPE AFRIQUE II. EDS13



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE





Sommaire

ÉDITORIAL	1
ÉNERGIE : MOTEUR DE CROISSANCE ET FACTEUR ESSENTIEL DE DÉVELOPPEMENT	1
SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AGENDA CLIMATIQUE.....	5
645 MILLIONS, C'EST LE NOMBRE DE SUBSAHARIENS SANS ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ EN AFRIQUE.....	6
NEXUS ENTRE ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ ET ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES	6
PARADOXE ÉNERGÉTIQUE DE NOS PAYS DANS LES FAITS ET LES CHIFFRES	7
POLITIQUES DU GBM SUR L'ÉNERGIE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
POUR UNE DÉCARBONISATION OU UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE « JUSTE »	13
LE GAZ NATUREL	15
STRATÉGIE SOLAIRE : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS	18
PLAIDOYER DE L'ADMINISTRATEUR POUR UN MIX ÉNERGÉTIQUE INCLUSIF	20
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	23
INTERVIEW.....	28
RELATIONS DU BUREAU AVEC NOS PAYS	34
SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT AFRICAINS SUR L'IDA20	34
RENCONTRES EN MARGE DU SOMMET D'ABIDJAN SUR L'IDA20	36
VISITE DE L'ADMINISTRATEUR AU TOGO ET AU BÉNIN	37
VISITE DE L'ADMINISTRATEUR AU BURKINA FASO	37
PROJETS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PROFIT DES PAYS DE NOTRE GROUPE	
DEPUIS LE 1 ^{ER} NOVEMBRE 2020	40



Alphonse Ibi KOUAGOU,
Administrateur



Éditorial.

Énergie : moteur de croissance et facteur essentiel de développement

L'énergie est le carburant qui alimente l'ensemble des activités constitutives de la vie économique. Le lien entre l'énergie et les divers secteurs économiques et sociaux est omniprésent. L'énergie contribue à améliorer ou à restreindre le fonctionnement et/ou les performances des activités industrielles, agricoles, commerciales, éducatives, sanitaires, technologiques, digitales, etc. Elle permet de favoriser et d'accroître la création d'emplois et la formation de valeur ajoutée. Elle favorise également l'innovation ainsi que le renforcement ou la création du tissu industriel. Elle demeure un élément indispensable dans le processus de transformation économique. L'énergie renforce la sécurité alimentaire, améliore le développement du capital humain ainsi que le système de protection sociale, et contribue à la réduction des inégalités.

Cependant, quelques 600 millions de personnes et près de 70 % des hôpitaux et des écoles en Afrique subsaharienne n'ont pas d'accès à l'électricité. Avec une capacité installée d'environ 82 GW, le taux d'accès à l'électricité en Afrique est inférieur à la moitié de la moyenne mondiale. La consommation d'énergie par habitant est d'environ 500 kWh en Afrique contre 13 000 kWh par habitant aux États-Unis et 6500 kWh en Europe. La consommation minimale par habitant requise dans le contexte des Objectifs de Développement Durable (ODD) est de 1000 kWh.

Il existe une énorme disparité en Afrique entre les pays et entre les zones rurales et urbaines. Dans certains pays, plus de 80 % des populations des zones rurales n'ont pas d'électricité. Ces populations n'ont donc pas accès à la technologie moderne et aux appareils ménagers qui allègent le fardeau ménager. Là où l'électricité est disponible, le coût de la connexion reste élevé, les tarifs exorbitants, les infrastructures et les équipements souvent désuets. En raison du déficit énergétique, les pertes économiques atteignent 4 % du PIB dans certains pays. Environ 730 millions d'africains n'ont pas accès à des pratiques de cuisson propres.

Bien que l'Afrique présente l'indicateur par habitant le plus bas en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), elle est l'une des zones les plus touchées par le changement climatique, à la fois en raison de sa situation géographique, et de ses faibles capacités institutionnelles, politiques et économiques.

Sur le plan démographique, les prévisions indiquent que le continent comptera plus de 2,1 milliards d'habitants en 2050 contre 1,1 milliard aujourd'hui. Cet accroissement démographique très rapide présente une contrainte supplémentaire pour l'électrification du continent.

Pour répondre aux besoins présents et futurs des ménages et des entreprises, l'accès à l'électricité et l'atténuation des effets du changement climatique restent un double impératif. Ce double impératif requiert à la fois un mix énergétique, des milliards de dollars d'investissements, et des technologies à faible émission de carbone. Dans son nouveau plan d'action quinquennal pour le climat, la Banque mondiale s'est engagée

à aligner, d'ici juillet 2023, ses flux de financements sur les objectifs de l'Accord de Paris » qui limitent le réchauffement climatique. À cet égard, le message de mon Bureau à l'endroit de la Banque est clair : les deux objectifs – accroître l'accès à l'électricité en Afrique et atténuer le réchauffement climatique – doivent être considérés comme complémentaires plutôt que contradictoires ou mutuellement exclusifs.

Ce message est l'axe central du combat que mène mon Bureau à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe de la Banque mondiale en faveur de l'augmentation des investissements dans le secteur énergétique en Afrique pour la transformation économique et sociale du continent à l'approche de l'horizon 2030.

Bonne lecture !



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

RÉUNION HYBRIDE DU 15 OCTOBRE 2021

La Plénière du Comité du Développement (CD) se tiendra le vendredi 15 octobre 2021, de 7h00 à 9h30 (Heure de Washington, DC), dans un format hybride qui limitera la participation en personne aux gouverneurs membres du CD.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur les sujets suivants :

Financement du GBM pour un développement vert, résilient et inclusif – Conception d'une approche pour l'après-pandémie

Prévention, préparation et riposte : le rôle du GBM lors de crises futures

Financement du GBM pour un développement vert, résilient et inclusif – Conception d'une approche pour l'après-pandémie

Ce document reprend le cadre conçu pour un développement vert, résilient et inclusif (GRID) présenté lors des Réunions de printemps de 2021 dans le but de considérer les volumes de financement sans précédent dont auront besoin les pays en développement afin de promouvoir une reprise durable en tant que bien public mondial. Il prend en compte le Plan d'action sur le changement climatique 2021-2025 (PACC), qui définit la vision et les objectifs du Groupe de la Banque mondiale (GBM) en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le PACC vise à promouvoir les aspects climatiques de l'approche GRID du GBM, et replace l'action menée pour réduire la pauvreté et assurer une prospérité partagée dans une perspective de durabilité. Les pays en développement prônent le passage à une approche GRID, mais se heurtent à des difficultés budgétaires et financières considérables, alors même qu'ils sont confrontés aux besoins grandissants de populations durement touchées par la pandémie de COVID-19. Il est essentiel de faire preuve de solidarité internationale, et notamment d'honorer l'engagement de consacrer chaque année 100 milliards de dollars américains à des financements climatiques.

Le rapport propose une approche pour l'action du GBM après la pandémie qui doit aider à mobiliser sur une grande échelle des ressources intérieures, des capitaux privés, des financements publics officiels et des savoirs, notamment en formulant des options permettant d'accroître la contribution du GBM à l'obtention de financements climatiques. Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche GRID, le rapport note qu'il est nécessaire de suivre des démarches différentes selon les pays, qui prennent en compte les besoins nouveaux des clients. Il s'agit notamment d'accroître l'appui du GBM à la promotion d'incitations et de stimuler la demande des clients portant sur des interventions axées sur le GRID – dans le cadre desquelles l'apport de financements joue un rôle essentiel, en particulier à l'appui d'une transition énergétique d'un coût abordable. Étant donné l'ampleur et la portée mondiale des défis rencontrés, cette approche repose sur le resserrement des partenariats dans les domaines du financement, de l'acquisition de connaissances et du renforcement des capacités. En cela, le GBM collabore étroitement avec le FMI, notamment en ce qui concerne les financements, la dette et sa transparence.

Pour parvenir à un avenir plus vert, plus équitable et plus résilient, le GBM propose une démarche qui implique : i) un soutien accru à la mobilisation de ressources intérieures; ii) une plus grande mobilisation de capitaux privés suivant l'approche en Cascade, y compris pour les projets climatiques, à travers la transposition à plus grande échelle de plateformes existantes et la mise au point de nouvelles plateformes; iii) l'accroissement des financements au profit du GRID et de projets climatiques avec le concours de l'IFC, de la MIGA, de la BIRD et de l'IDA (dans le cadre de la reconstitution anticipée de l'IDA-20), afin d'accélérer les progrès sur les priorités nationales et les biens publics mondiaux; et iv) des services d'analyse et de conseil en vue du renforcement des capacités nationales pour soutenir de bonnes réformes, l'amélioration des cadres réglementaires et la gestion des conséquences sociales de la transition. Par son action, le GBM espère porter au maximum l'impact des financements climatiques en vue de réaliser des améliorations mesurables en termes d'adaptation et de résilience conformément aux engagements de l'institution ainsi que des réductions mesurables des émissions de gaz à effet de serre. Comme indiqué dans le CCAP, le GBM présentera une stratégie de mise en œuvre de ses engagements alignée sur l'Accord de Paris à la COP26 qui se tiendra en novembre 2021.

Prévention, préparation et riposte : le rôle du GBM lors de crises futures

Ce document décrit comment le GBM s'appuiera sur sa réponse sans précédent à la pandémie de COVID-19 et sur les enseignements tirés de l'expérience passée pour aider les pays clients à gérer les crises futures. Pour améliorer les résultats en matière de développement, le GBM continuera d'adapter aux circonstances particulières des pays son approche combinée de la prévention, de la préparation et de la riposte aux crises avec les besoins de développement à long terme. Le GBM pourra ainsi aider les pays clients à mettre en place des systèmes résilients leur permettant de prévenir les crises et de réagir de manière flexible et efficace, de tirer parti de l'espace budgétaire créé, et de mobiliser les ressources publiques ainsi que des solutions et des financements du secteur privé. En cela, le GBM devra continuer de renforcer les partenariats mondiaux, d'améliorer les politiques nationales et de fournir un soutien opérationnel bien adapté aux efforts de développement à long terme. Les précédentes crises naturelles, financières et sanitaires, ainsi que la pandémie actuelle ont mis en évidence les avantages d'une réponse rapide, flexible et prioritaire du GBM, et cette expérience sera facilement mise à profit lors de crises futures.

L'expérience des crises passées offre des enseignements précieux pour l'avenir, à savoir : (i) investir dans la prévention et la préparation est essentielle ; (ii) des institutions publiques fortes et bien coordonnées ainsi qu'une infrastructure numérique solide jouent un rôle important dans la prévention, la préparation et la riposte aux crises ; (iii) la surveillance et les mesures de précaution aident à prévenir les crises ; (iv) la préparation aux crises bénéficie de l'amélioration des espaces budgétaires, des mécanismes d'assurance et des capacités institutionnelles ; (v) certaines mesures de riposte sont spécifiques au type de crise ; (vi) des mécanismes de mise en œuvre pour soutenir le secteur privé durant les crises sont essentiels au maintien de l'activité économique ; et (vii) la coordination des actions politiques aux niveaux mondial et régional est essentielle pour aider les pays à faire face aux crises. L'histoire du GBM en matière de soutien global en cas de crise comprend à la fois une riposte solide post-crise ainsi que des actions de prévention et de préparation ex ante aux crises telles que le renforcement des systèmes de santé, la mise en place de systèmes de protection sociale, le renforcement de la gestion des risques de catastrophe, l'amélioration de la gestion de la dette et l'élaboration de solutions durables pour le secteur privé.

Compte tenu des interactions entre développement, crises et reconstruction, le GBM est particulièrement bien placé pour jouer un rôle central dans la prévention des crises, la préparation et la riposte. La réponse sans précédent du GBM à la crise actuelle illustre son avantage comparatif parmi les institutions internationales – approche multisectorielle des actions politiques, programmes et projets; présence au niveau des pays combinée à une expertise mondiale ; combinaison du partage des connaissances, du pouvoir de rassemblement et de la mobilisation des financements qui favorisent les partenariats; aptitude à travailler avec les secteurs public et privé; et agilité opérationnelle grâce à des financements non affectés et à des allocations-pays.

Le GBM reconnaît que le besoin de préparation aux crises n'a jamais été aussi grand. La pandémie de COVID-19, la perspective d'événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, sécheresses, etc.), ainsi que les vulnérabilités financières mettent tous en évidence le danger de crises localisées ou mondiales. Ces phénomènes infligent d'importantes pertes humaines et économiques aux économies de marché émergentes et en développement (EMDE), inversant souvent les gains de développement déjà réalisés. De plus, les crises peuvent survenir simultanément, aggravant leurs effets. La capacité des EMDE pour prévenir, se préparer et répondre aux crises est limitée – en particulier celle des pays IDA, des pays en situation de fragilité et de conflit (FCS) et des petits États insulaires en développement (PEID) particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles. Ces pays, dans leur ensemble, ont tendance à être particulièrement vulnérables aux crises en raison de leurs faibles espaces budgétaires et institutions.

Prévenir les crises, s'y préparer et favoriser une reprise durable constituent un défi politique énorme qui nécessite une approche de développement à long-terme verte, résiliente et inclusive (GRID). Lorsque les pays sont confrontés à des crises telles que la pandémie de COVID-19, une réponse proactive et soutenue est nécessaire pour atténuer les coûts humains, sociaux et économiques.

Une fois la phase initiale de crise passée, un soutien financier et politique est nécessaire pour stimuler les actions visant à accélérer une reprise verte, résiliente et inclusive par le biais d'efforts de développement à long terme. Ces efforts favorisent le développement du capital physique, humain, social et naturel et facilitent la transformation économique. Ces aspects sont également discutés au sein du document du Comité du Développement « Financement du GBM pour un développement vert, résilient et inclusif – Conception d'une approche pour l'après-pandémie » qui accompagne celui-ci. Ensemble, ces deux documents englobent les réformes en amont qui favorisent la croissance et le soutien aux activités du secteur privé, à la fois dans les marchés existants et par la création de nouveaux marchés.

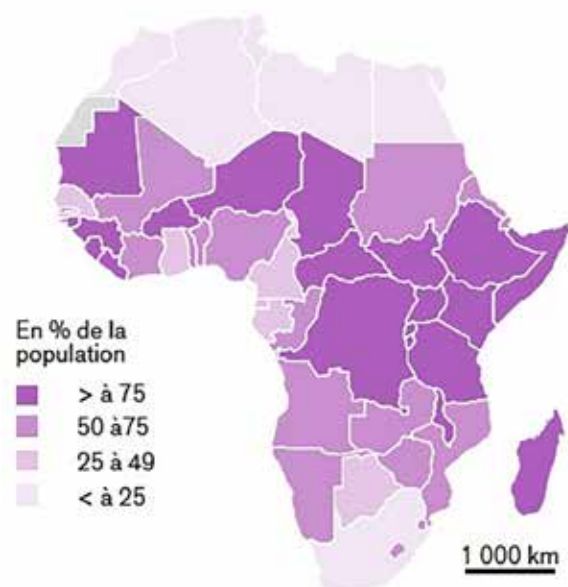


Sécurité énergétique et agenda climatique

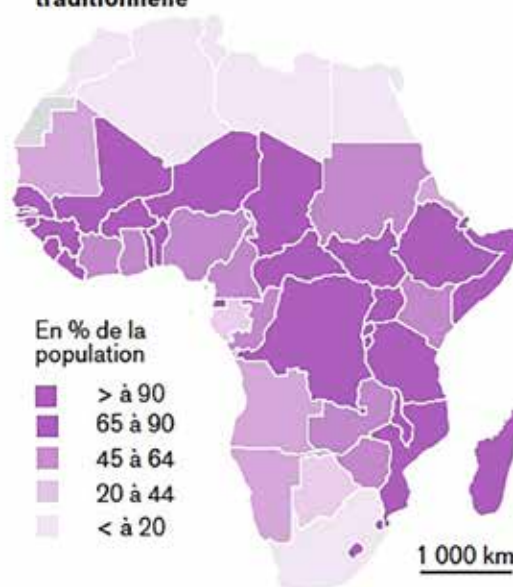
En matière d'énergie le continent africain peut être subdivisé en cinq zones, suivant la codification adoptée par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) : l'Afrique du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Centre, et du Sud. Comme illustré par les images ci-dessous, concernant l'accès à l'électricité, les contrastes régionaux sont frappants. En Afrique du Nord, plus de 99 % de la population a accès à l'électricité. Ce qui laisse, toutefois, un million de personnes dépourvues d'accès. La situation est au

contraire diversifiée en Afrique de l'Ouest, avec des taux d'accès allant de moins de 20 % au Niger et au Burkina Faso, à plus de 50 % au Sénégal. (AIE, 2014, p. 31). Par ailleurs, les sources d'énergie ne sont pas uniformément réparties. Elles ne sont pas non plus développées ni consommées de façon égale. La consommation d'énergie primaire varie considérablement d'une région à l'autre, suivant des tendances semblables à celles de la distribution d'électricité.

Part de la population sans accès à l'électricité

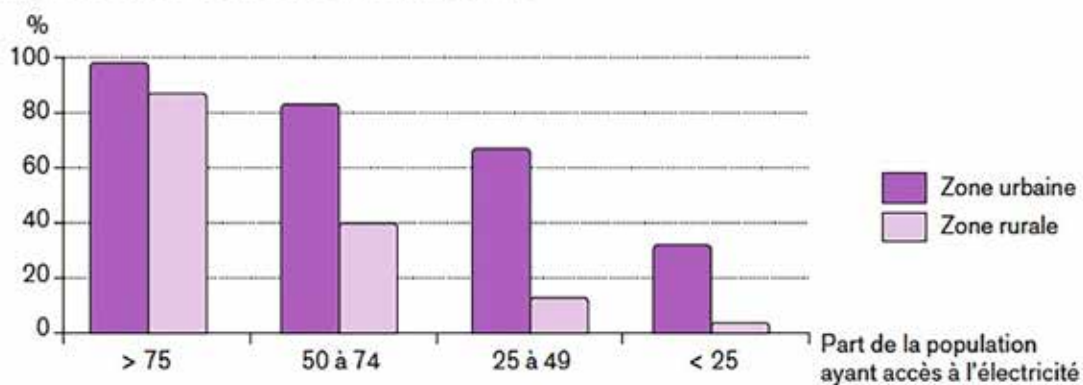


Part de la population dépendante de la biomasse traditionnelle



Source : International Energy Agency, 2014. Africa Energy Outlook ; International Energy Agency, 2016. World Energy Outlook.

Taux d'électrification en zones urbaine et rurale



645 millions, c'est le nombre de subsahariens sans accès à l'électricité en Afrique

Sur environ 1 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité dans le monde, 645 millions vivent en Afrique subsaharienne. Avec 14 % de la population mondiale en 2020, l'Afrique subsaharienne compte à elle seule plus de la moitié du nombre total de personnes n'ayant pas accès à l'électricité. La région souffre d'une sous-capacité de génération et de transmission. Elle est aussi la moins développée au monde, tant sur le plan de l'électrification (pourcentage de la population qui a accès à l'électricité sur la population totale) que de la capacité installée (puissance maximale agrégée dont dispose une nation pour produire de l'électricité à un moment donné) ou de la consommation.

La sous-capacité de génération et de transmission dans les zones électrifiées ne permet pas de répondre à la demande. Elle renchérit le prix de l'électricité et contribue aussi à l'affaiblissement de la fiabilité des réseaux. Ce défaut de fiabilité se traduit par des nombreuses coupures de courant, qui ont des effets particulièrement néfastes sur les entreprises et les industries, et donc sur le développement économique.

La région présente aussi le taux moyen d'électrification le plus faible parmi les régions en développement (42 %). Ce taux moyen masque des fortes disparités et descend en dessous de 10 % dans les zones rurales. Quant aux capacités installées, elles sont très faibles : dans toute l'Afrique

subsaharienne (hors Afrique du Sud), elles s'élevaient à environ 80 gigawatts (GW) en 2018, soit moins que la Turquie ou encore près de deux fois moins que la France, pour seize fois plus d'habitants.

Comme illustré par les images ci-dessous, les niveaux de consommation dans la région sont également très bas par rapport à la production. L'Afrique subsaharienne a une consommation moyenne d'électricité annuelle par tête d'environ 500 kilowattheures (kWh), largement inférieure aux autres régions du monde. À titre de comparaison, cela correspond à un douzième de la consommation annuelle d'un Européen et à un quatorzième de celle d'un Français.

La population africaine devrait en effet doubler d'ici 2050 et atteindre 4,2 milliards d'habitants, soit 40 % de la population mondiale, à la fin du siècle. Du fait de cette croissance démographique supérieure aux nouvelles capacités de production d'électricité, le nombre d'Africains vivant sans électricité continuera d'augmenter mécaniquement. Aussi, comme cette croissance démographique s'accompagne de migrations conséquentes des populations vers les zones urbaines, cette urbanisation croissante – conjuguée à l'essor d'une classe moyenne au mode de vie plus intense en énergie – contribuera inévitablement à intensifier la demande en électricité à l'échelle du continent.

Nexus entre accès à l'électricité et enjeux socio-économiques

L'accès à l'électricité est un enjeu clé pour améliorer la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. Il exerce des effets radicaux sur tous les aspects de la société dont quelques exemples ci-dessous :

L'accès à l'électricité influe sur la santé des populations via, entre autres, l'amélioration de l'hygiène, une meilleure disponibilité des équipements médicaux et soins de qualité, ou encore la substitution à l'usage domestique de combustibles solides dont les fumées sont des causes ou des facteurs

aggravants de maladies respiratoires. Ces maladies constituent la première cause de mortalité en Afrique. Elles tuent chaque année plus de personnes sur le continent que le sida, le paludisme, la tuberculose, et la COVID-19 réunis.

L'accès à l'électricité affecte les modes de vie en déchargeant femmes et enfants de certaines tâches, comme par exemple la collecte du bois, permettant ainsi l'accès à l'éducation et à la communication pour les populations les plus défavorisées. Il favorise une transition énergétique des combustibles

traditionnels vers des énergies plus modernes et limite ainsi le déboisement, la désertification et la déperdition des terres arables.

L'accès à l'électricité permet de développer une agriculture plus variée et facilite la conservation à froid des denrées alimentaires. Il favorise l'amélioration de la productivité au sein de la chaîne alimentaire et le développement de modes de production agricole modernes susceptibles de juguler l'insécurité alimentaire. La population urbaine doit en effet être nourrie par les zones rurales ou par les importations. Le risque que représente cette dépendance aux importations alimentaires a été mis en exergue par la crise du COVID-19. L'électrification des zones rurales rendrait aussi possible un meilleur accès aux bonnes pratiques agricoles.

L'accès à l'électricité est un vecteur flexible qui facilite la digitalisation et l'innovation technologique. Il soutient une organisation plus efficace des activités des secteurs à haute valeur ajoutée, comme l'industrie manufacturière.

En contribuant au développement de perspectives favorables sur les plans de l'économie, de services d'éducation ou de santé, et plus généralement à l'amélioration de la qualité de vie des populations, l'accès à l'électricité constitue aussi une piste de réponse durable aux crises chroniques, ainsi qu'aux déséquilibres migratoires affectant aujourd'hui le continent.

Tous ces impacts soulignent l'importance d'accompagner l'installation des moyens d'accès à l'électricité par la mise en place d'un écosystème adapté. Par exemple, une centrale solaire dans un village est inutile si les populations ne disposent pas également d'appareils pour consommer

l'électricité produite. Pour un village où l'activité économique consiste à produire du jus de mangue avec des pressoirs manuels, l'installation d'une centrale solaire doit aller de pair avec l'accompagnement d'entrepreneurs locaux qui s'équiperont (par exemple avec du micro-crédit) de pressoirs électriques, pour accroître le rendement, et de réfrigérateurs, pour augmenter la durée de conservation des produits et donc leur valeur économique.

Un projet d'électrification doit donc s'accompagner du développement d'activités génératrices de revenus à partir de l'électricité produite, à la fois pour que cette électricité puisse réellement contribuer au développement économique, mais aussi pour rassurer les investisseurs sur la solvabilité des clients. L'énergie est à la source de tout développement économique, à condition de proposer à ces populations des projets d'électrification qui ne se contentent pas seulement d'améliorer leur confort (une lampe solaire à domicile, par exemple) mais permet des usages à destination de l'économie productive.

Inversement, le manque d'accès à une électricité abordable est un obstacle à la transformation économique et à la création de nouveaux emplois pour la population jeune en croissance démographique rapide. En l'absence d'un approvisionnement adéquat en électricité, il sera difficile pour l'Afrique de participer aux technologies modernes ou d'en tirer bénéfice, de stimuler le développement numérique et d'atteindre les ODD, surtout maintenant que les gains réalisés au cours de la dernière décennie sont érodés ou simplement annihilés par les impacts dévastateurs de la COVID-19.

Paradoxe énergétique de nos pays dans les faits et les chiffres

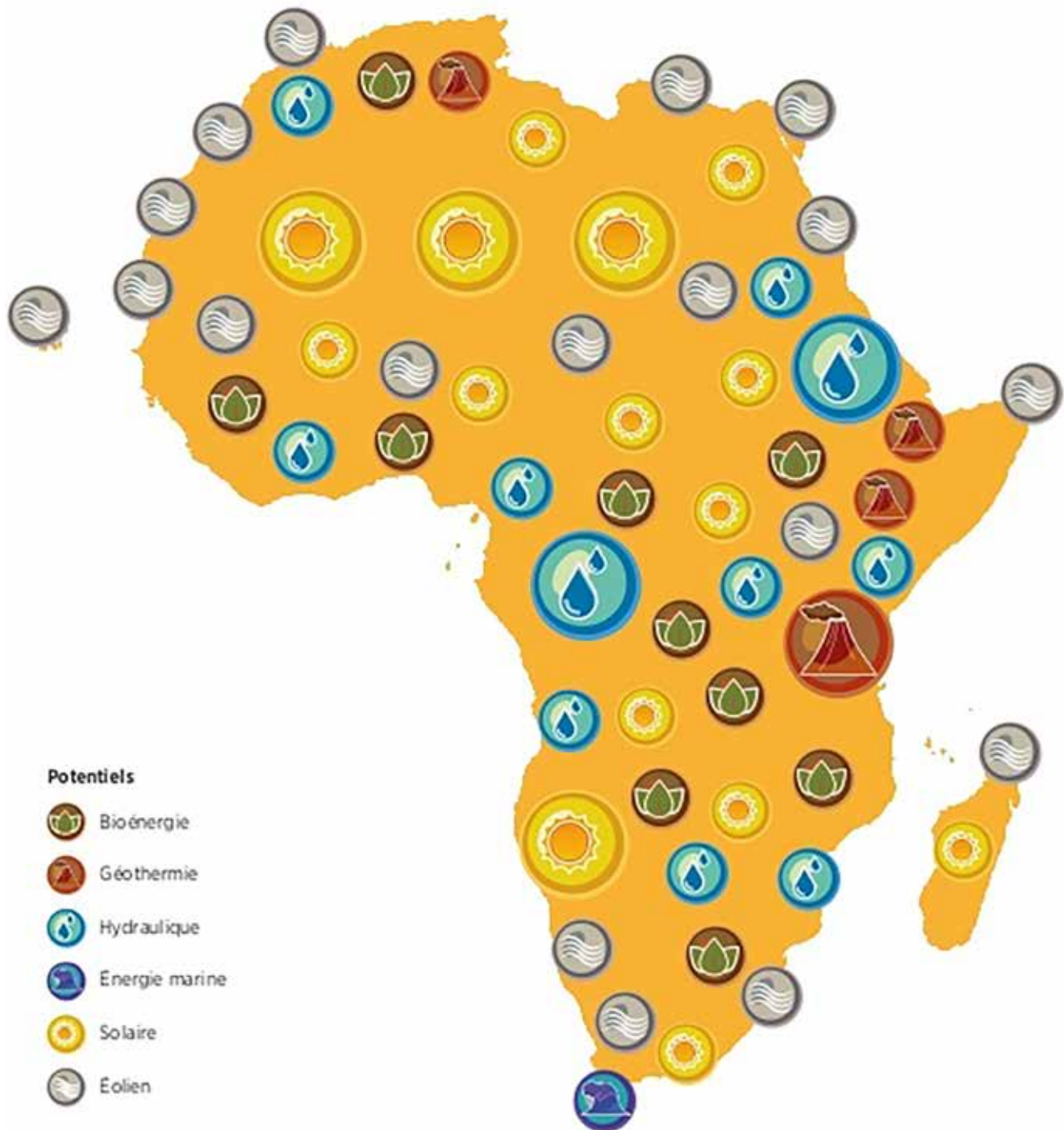
L'Afrique subsaharienne est dotée d'un potentiel colossal de production d'électricité renouvelable. Comme illustré par l'image ci-dessous, l'Afrique est aussi riche en sources d'énergie, notamment les fossiles, l'hydro, le solaire, l'éolienne, la bioénergie, et la géothermique.

Le continent fournit environ 19 % de la production mondiale de combustibles fossiles. Cependant, ce pourcentage contraste avec le taux de la consommation énergétique : les populations

africaines ne consomment que 3,2 % de l'énergie primaire mondiale. Ce qui est la consommation par habitant la plus faible. Comme indiqué précédemment, plus de la moitié de la population du continent - qui s'élève à 1,2 milliard d'habitants - n'a pas accès à l'électricité. Près de 730 millions de personnes utilisent des méthodes de cuisson inefficaces et dangereuses.

Le mix énergétique africain est dominé par l'**hydroélectricité** dont le potentiel est estimé à 350 GW. Ce qui pourrait générer

POTENTIEL DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE



Source : analyse de l'IRENA d'après l'Atlas mondial

de 1 200 à plus de 1 840 térawattheures (TWh) par année, soit 3 fois le niveau actuel de consommation de l'Afrique subsaharienne et presque quatre fois la consommation annuelle de la France. Ce potentiel se trouve principalement autour du bassin du Congo, avec le d'Inga (photo ci-dessous) en République démocratique du Congo (RDC) qui dispose d'un potentiel théorique de 44,000 MW, dont seuls 1,775 sont exploités. Des opportunités importantes existent également dans le bassin du Nil et au niveau des fleuves Niger et Sénégal. En réalité cependant, uniquement 10 % du potentiel hydraulique est utilisé et la part de cette technologie dans la capacité renouvelable installée en Afrique ne cesse de baisser. Elle est passée de 98 % à 77 % en huit ans. Selon les statistiques de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), 127 TWh seulement d'électricité ont été produits, en 2017, à partir de complexes hydroélectriques, soit une utilisation de moins de 7 % du potentiel théorique.



Le barrage d'Inga, en République démocratique du Congo

Le continent serait aussi doté d'une capacité théorique de 60 millions de térawattheures (TWh) par année d'**énergie solaire**. Inversement à l'hydraulique, la part de l'énergie solaire a augmenté, en passant de 1 % à 13 % durant la même période. L'avantage de l'énergie solaire est qu'elle est uniformément répartie sur le continent. En effet, l'Afrique bénéficie en moyenne de plus de 320 jours de soleil par an, soit le double du niveau moyen en Allemagne, tandis que le niveau d'irradiance est d'environ 2 000 kWh par mètre carré (kWh / m²) par an. Pour l'instant, grâce aux installations de petites tailles, comme sur la photo ci-dessous, les systèmes photovoltaïques (PV) sont la technologie électrique solaire la plus largement déployée sur le continent, bien que certains pays explorent de plus en plus l'option dite solaire thermique à concentration.

Ces systèmes constituent le moyen le plus populaire et le moins cher pour produire de l'électricité hors réseau. Ce qui permet aux communautés rurales et reculées d'accéder à l'électricité, même si elles ne sont pas raccordées au réseau. Cependant, selon les statistiques de l'AIE, 4,6 TWh seulement d'électricité ont été produits, en 2017, à partir de systèmes photovoltaïques, soit une utilisation de moins de 0,01 % de son potentiel théorique.



Paneau solaire dans un village en Tanzanie, Source : Kulinji.com

Quant à l'**énergie éolienne** (qui consiste à exploiter l'énergie cinétique du vent), le potentiel en Afrique est moins uniformément réparti que le solaire. Mais elle représente tout de même 12 % de la capacité installée. Des ressources éoliennes se trouvent dans la majeure partie de l'Afrique du Nord, dans les régions montagneuses de l'Afrique australe et dans certaines régions de l'Afrique de l'Est, en particulier dans la Corne de l'Afrique et le long de la vallée du Grand Rift. L'énergie éolienne installée sur le continent est principalement terrestre (onshore), car les solutions offshore sont généralement plus coûteuses, bien que ces dernières soient associées à des rendements plus élevés.

La **bioénergie** est un terme large qui décrit toute source d'énergie exploitant l'énergie solaire stockée dans toute matière biologique. Il s'agit d'une énergie issue de biocarburants. Le biocarburant est un combustible produit directement ou indirectement à partir de la biomasse. La biomasse est une matière d'origine biologique, par exemple du bois, des déchets animaux (bouses) ou du charbon de bois. La bioénergie est souvent divisée en deux grandes catégories, la bioénergie traditionnelle (photo ci-dessous) et la bioénergie moderne. Elles couvrent l'utilisation traditionnelle de la biomasse forestière, les centrales à biomasse pour l'électricité utilisant du bois et les centrales à biocarburant utilisant



Vue d'une éolienne

l'éthanol issu de cultures vivrières telles que le manioc et le biogaz issu de la fermentation de déchets agricoles. Toutes fonctionnent à différentes échelles et ont des impacts variables, mais entrent toutes dans la vaste catégorie de la bioénergie. Néanmoins, la bioénergie ne représente qu'une petite fraction de l'alimentation électrique du réseau africain, soit environ 3 % de la capacité installée.



Un fourneau au Burkina Faso. Ollivier Girard/CIFOR

La **géothermie** : Contrairement à l'éolien, au solaire, ou encore à l'hydraulique, la géothermie reste une énergie renouvelable peu connue. Elle consiste à exploiter la chaleur naturellement contenue dans le sol pour le chauffage ou pour produire de l'électricité. Pour les pays d'Afrique de l'Est, où les phénomènes telluriques débouchent régulièrement sur des hausses importantes de la température souterraine, cette technologie s'est imposée comme une solution d'avenir. En 2018, le Kenya est encore et toujours le premier producteur d'énergie géothermique d'Afrique. Sa capacité de production est passée de 620 MW en 2017 à 700 MW, soit 30 % du mix énergétique kenyan. Selon le rapport *Renewables Global Status*, le Kenya occupe dans ce domaine le 9^{ème} rang à

l'international. Si les États-Unis font la course seuls en tête (2,500 MW), suivis des Philippines (1,900 MW) et de l'Indonésie (1,800 MW), le Kenya se rapproche de la Turquie (1,100 MW), de la Nouvelle-Zélande (1,000 MW), du Mexique (900 MW), de l'Italie (800 MW), et de l'Islande (750 MW). Il reste encore loin devant le Japon (500 MW), qui occupe la 10^{ème} place de ce classement.



C'est notamment pour faire face au paradoxe entre ressources énergétiques abondantes et diverses d'une part et faible accès à l'électricité pour les ménages et les industries d'autre part que les Nations-Unies ont mis en place en 2012 un ambitieux programme d'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030 (*Sustainable Energy for All*, ou *SEforALL*), tout en réaffirmant son engagement dans la lutte contre le changement climatique. La stratégie de l'ONU a également été soutenue plus tard par l'Initiative Africaine pour les Énergies Renouvelables (IAER) de la Banque Africaine de Développement (BAD), lancée à l'occasion de Conférence des parties sur le changement climatique à Paris en 2015.

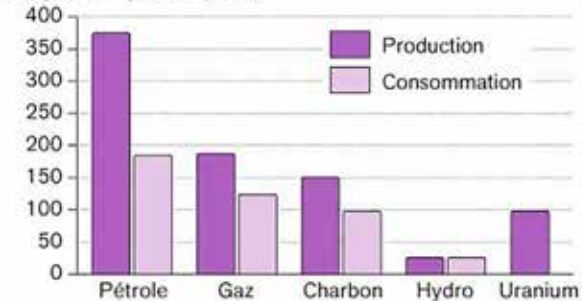
Depuis, on dénombre sur le continent des dizaines d'initiatives dédiées au développement du secteur énergétique et à l'électrification plus particulièrement, portées par les bailleurs de fonds (dont le GBM), les agences de coopération nationales et internationales ou les États eux-mêmes. Mais le nombre et la variété de ces initiatives dédiées au développement de l'accès à l'électricité en Afrique sont aujourd'hui significatifs au point de rendre difficile pour les développeurs privés et les États d'identifier précisément l'ensemble de possibilités qui leur sont offertes.

En dépit de ces nombreuses initiatives, la production et la consommation d'énergie en Afrique présentent toujours des tendances mitigées par rapport aux différentes sources d'énergies considérées.

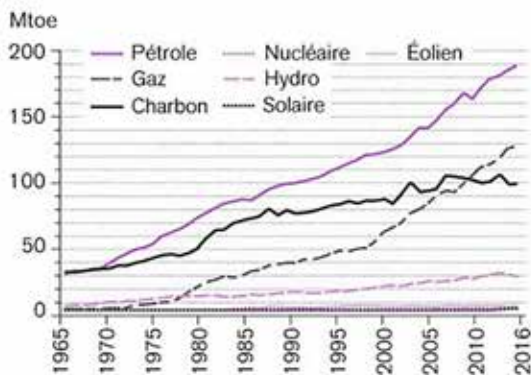
Production, consommation et tendances

Production et consommation d'énergie en 2016

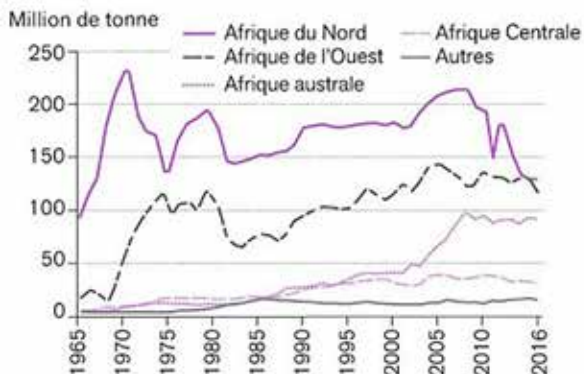
Million de tonne d'équivalent pétrole (Mtoe)



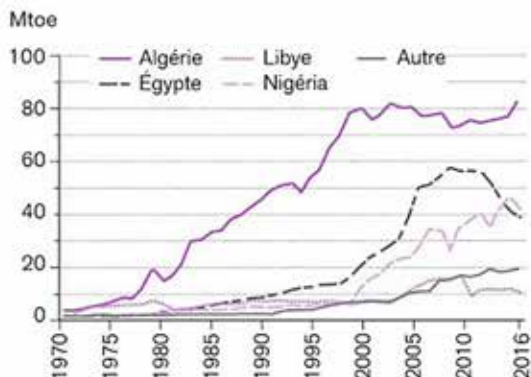
Consommation d'énergie



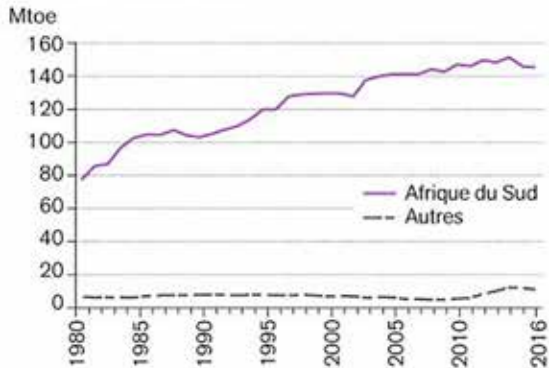
Production de pétrole



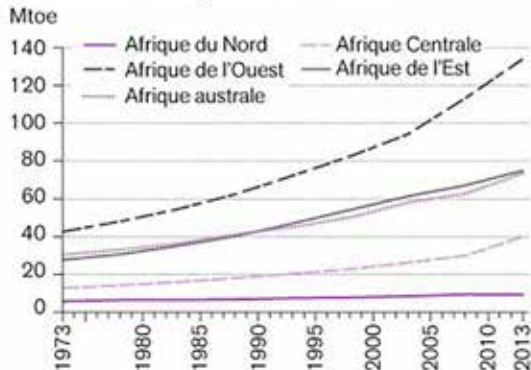
Production de gaz



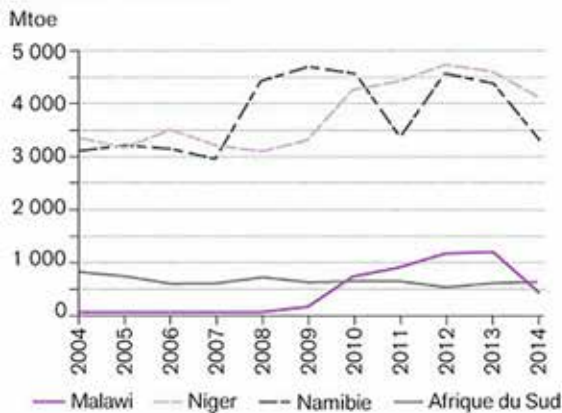
Production de charbon



Production d'énergies renouvelables



Production d'uranium



Sources : BP Global, 2016. Statistical Review of World Energy – Underpinning Data, 1965–2016 ; Uranium ore-mtoe conversion: World Energy Council, 2013 ; World Nuclear Association, 2015. Uranium production figures, 2004–2014 ; International Energy Agency (IEA), 2014, Africa Energy Outlook. EdiCarto, 08/2018.

Politiques du GBM sur l'énergie et le changement climatique

Dans son nouveau plan d'action quinquennal pour le climat, la Banque mondiale s'engage à aligner, d'ici juillet 2023, le flux de ses financements sur les objectifs de l'Accord de Paris qui limitent le réchauffement climatique. Toutefois, la Banque mondiale ne promet pas de mettre fin au financement des combustibles fossiles, malgré un élan politique de certains pays pour mettre un terme au financement public des projets de combustibles fossiles à émissions élevées.

L'Accord de Paris, adopté en 2015, par près de 200 pays, vise à empêcher les températures moyennes mondiales d'augmenter de plus de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et vise à limiter le réchauffement à 1,5 degré. Les scientifiques affirment que l'atteinte de l'objectif de 1,5 degré, qui permettrait d'éviter les impacts climatiques les plus catastrophiques, nécessiterait que les émissions nettes de gaz à effet de serre du monde tombent à zéro d'ici 2050.

À cette fin, les structures-sœurs de la Banque mondiale – à savoir la Société Financière Internationale (IFC) et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) – aligneront 85 % de leur financement direct sur l'Accord de Paris d'ici juillet 2023 et 100 % d'ici juillet 2025. La Banque mondiale réitère ainsi une promesse qu'elle a faite en 2017 pour qu'une moyenne de 35 % de son financement soit liée au climat au cours des cinq prochains exercices. Cela se compare à 26 % d'un montant de prêt nettement inférieur au cours des cinq dernières années.

Pour rappel, la Banque mondiale et ses structures-sœurs ont, au cours de trois dernières années depuis 2017, dépassé leur objectif prévu d'augmenter le financement climatique à 28 % à l'horizon de 2020, dépensant 21,4 milliards de dollars en financement climatique l'année dernière. Le nouveau plan d'action pour le climat est certes une étape majeure pour la Banque. Il la fait passer de la réflexion sur les projets verts l'introduction de l'écologie dans toutes les économies. Il convient aussi de rappeler qu'en 2013, la Banque mondiale avait réduit ses nouveaux investissements dans l'énergie au charbon à « seulement dans des circonstances extrêmement rares » et a cessé de financer les opérations pétrolières et gazières en amont en 2019. Elle n'a pas financé directement une nouvelle centrale électrique au charbon depuis 2010 et n'a pas de projet actif de production d'électricité au charbon dans son pipeline.

Néanmoins, la Banque soutiendra les pays en transition du charbon en les aidant à fermer les mines de charbon et en assurant une transition juste pour les communautés touchées. Quant au gaz naturel, la Banque évaluera les projets gaziers au cas par cas. Dans des circonstances exceptionnelles, elle pourrait envisager de financer le gaz en amont dans les pays les plus pauvres où il y a un avantage évident en termes d'accès à l'énergie pour les pauvres et où le projet s'inscrit dans les engagements pris par le pays dans le cadre de l'Accord de Paris. La Banque mondiale soutient également des partenariats mondiaux stratégiques tels que le Partenariat mondial pour la réduction du torchage du gaz (GGFR) et le Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP). Elle offre des produits de recherche fondamentale, de conseil, et d'analyse dans le secteur de l'énergie.

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris (2015), il faudra non seulement des milliards de dollars d'investissements pour transiter de combustibles fossiles à l'énergie renouvelable, mais aussi des technologies à faible émission de carbone. Face aux besoins grandissants de la région en électricité et aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, il est essentiel que cette transition se fasse de manière juste et différenciée ; et que le développement du secteur électrique africain se fasse de manière durable.

Dans cette optique, notre message est que les deux objectifs d'accroître l'accès à l'énergie tout en atténuant les changements climatiques devraient être considérés comme complémentaires plutôt que contradictoires ou exclusifs. Ce qui requiert un changement de paradigme pour un nouveau modèle de développement écologique qui mette en relief l'augmentation de l'accès et de la consommation d'énergie, le développement socio-économique et les préoccupations environnementales au centre des politiques et stratégies nationales et multilatérales ; un modèle qui repense la manière dont l'agenda de l'Accord de Paris de 2015 contribue à remodeler les politiques environnementales des États.

L'Afrique a le potentiel de se construire ce nouveau modèle de développement écologique. Pour que cela soit possible, des investissements considérables dans les infrastructures énergétiques sont nécessaires. À cet égard, les sources d'énergie renouvelables – multiples et diverses – dont nos

pays disposent peuvent jouer un rôle fondamental pour libérer le potentiel économique et humain de l'Afrique tout en permettant de réduire la consommation de pétrole lampant, qui est à la fois coûteux et nuisible pour la santé humaine.

Malgré sa très faible responsabilité historique dans le réchauffement climatique, le continent africain est aujourd'hui au cœur des enjeux climatiques mondiaux. D'ici 2090, plus d'un tiers de la population urbaine africaine pourrait être touchée par des vagues de chaleur extrêmes. Selon les projections de l'ONU, la population urbaine en Afrique subsaharienne doit continuer d'augmenter et atteindre plus de 1,5 milliard de personnes en 2050. En conséquence, la population urbaine sur le continent aura d'importants besoins de refroidissement qui se traduiront par une utilisation accrue de climatiseurs mais cela aura des conséquences significatives sur la consommation énergétique et donc sur les émissions de gaz à effet de serre.

La montée des eaux menace déjà les zones côtières où sont situées les villes les plus peuplées d'Afrique subsaharienne. À l'intérieur de terres, les modifications du régime des précipitations liées au réchauffement climatique ont des effets néfastes sur les sols. Des périodes de sécheresse plus longues, plus intenses et plus fréquentes, suivies de pluies diluviennes, contribuent à l'érosion des terres.

L'accroissement démographique met sous pression l'accès aux ressources naturelles, entraîne le surpâturage et le déboisement. Le bois reste la première source d'énergie primaire en Afrique subsaharienne : plus de 780 millions de personnes en dépendent pour cuisiner. Ces phénomènes contribuent à la progression de la désertification des sols du continent et rendent les populations plus vulnérables aux aléas climatiques.

Il est donc essentiel que le continent tire pleinement profit de son immense potentiel en énergies renouvelables et s'électrifie de façon durable, pour son développement économique et social, ainsi que pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique. Face à son important accroissement démographique, comme illustré dans le graphique ci-dessous, la manière dont l'Afrique subsaharienne répondra à ses besoins énergétiques est crucial pour l'avenir de la planète.

POUR UNE DÉCARBONISATION OU UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE « JUSTE »

La décarbonisation est une politique et un processus qui cherchent à se passer de l'utilisation de combustibles fossiles – tels que le pétrole, le charbon ou le gaz – pour les remplacer par des énergies renouvelables.

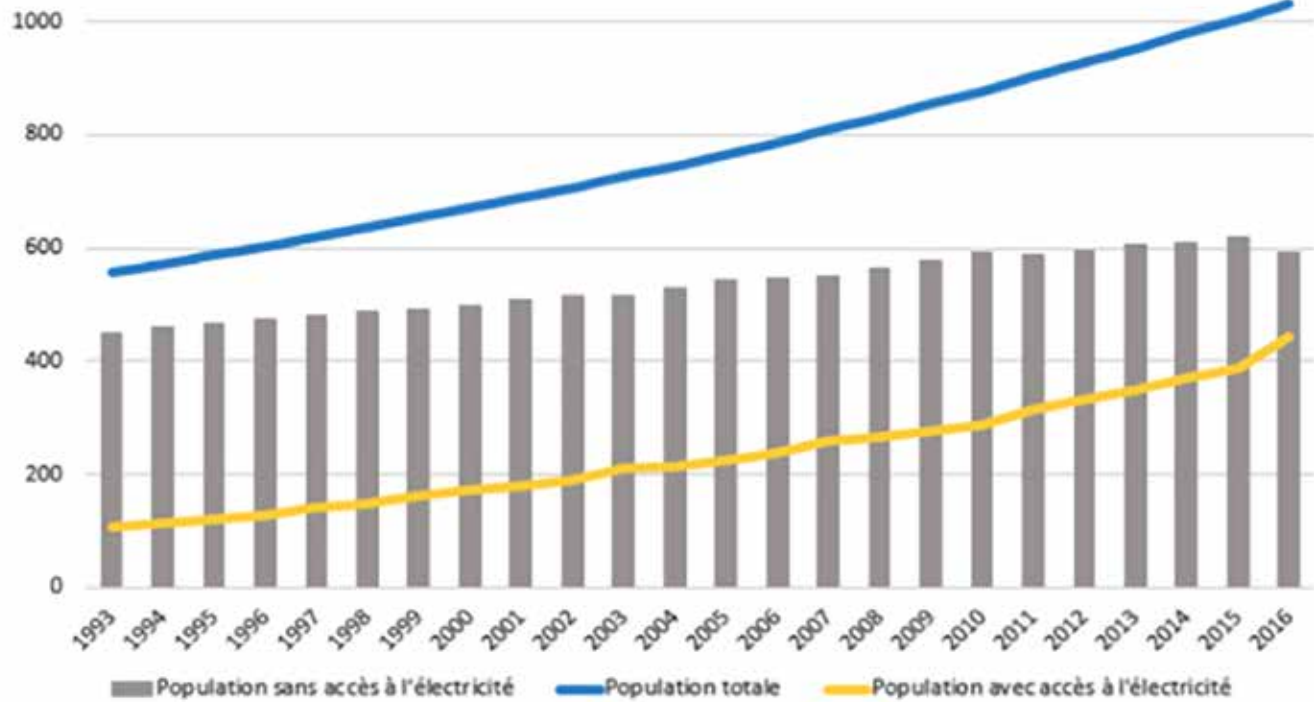
En 2009, à l'issue du Sommet climatique de Copenhague (COP15), les pays signataires de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ont dressé un bilan sur l'émission de gaz à effet de serre (GES). Pour limiter le réchauffement climatique et son impact sur la planète, il ne faut pas que la hausse des températures dépasse les 2° d'ici 2050. Afin d'atteindre cet objectif, une politique de décarbonisation a été mise en place dès 2012.

En 2013, l'ONU a mandaté un groupe de travail réunissant 30 organismes de recherche issus de 15 pays les plus émetteurs de GES : l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Allemagne, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, la France, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni et enfin la Russie. À eux seuls, ces 15 pays représentent 70 % des émissions mondiales de CO₂. Ce groupe de travail a rendu un rapport d'étape sur la décarbonisation « Pathways to deep decarbonization » en 2014, en vue de la COP 21 qui avait eu lieu à Paris fin-2015. Ce rapport met en avant le retard pris par ces pays en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Il apporte également des préconisations sur les domaines dans lesquels ces pays doivent fournir des efforts : l'efficacité énergétique, la décarbonisation de la production d'électricité et l'abandon progressif du pétrole, principalement en ce qui concerne les transports.

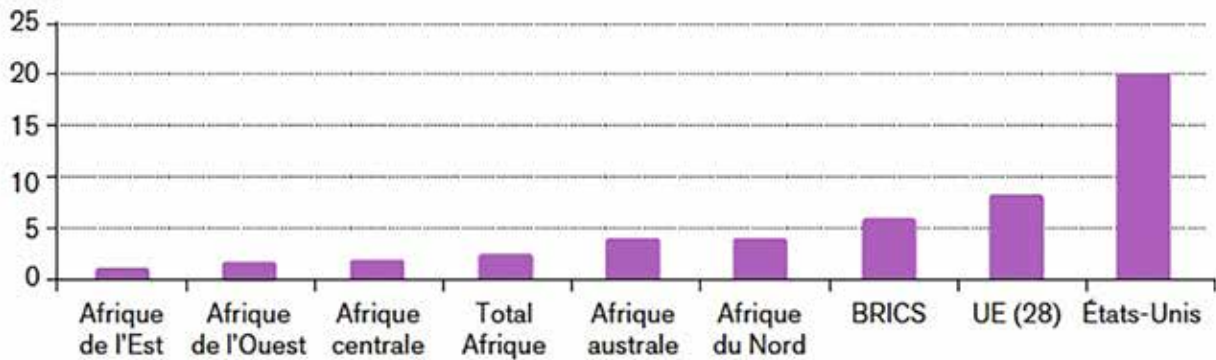
La décarbonisation est aussi un terme employé en matière d'économie. Il s'agit de faire baisser l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions (l'empreinte carbone désigne la somme des émissions de CO₂ des entreprises dans lesquelles les investisseurs détiennent des parts). Dans une démarche d'investissement durable et responsable, les investisseurs retirent de leurs portefeuilles les entreprises qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre ou qui financent les énergies fossiles (désinvestissement des combustibles fossiles).

Pour les investisseurs soucieux de leur empreinte carbone, il existe plusieurs approches actives : le désinvestissement, les green bonds ou encore la décarbonisation. Tous les

L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ ET LE DÉFI DE LA DÉMOGRAPHIE AFRICAINE



Tonne d'équivalent CO2 par habitant



Source: Banque mondiale, World Development Indicators

investisseurs ont besoin d'indices auxquels comparer les performances de leurs actions. C'est pourquoi les fournisseurs d'indice financier se mettent à proposer des « indices bas carbone » afin de faire concurrence aux grands indices actuels comme le CAC40 ou le secteur pétrolier est largement présent.

La décarbonisation peut ne pas être négociable. Mais, pour l'Afrique, l'accès à l'électricité joue un rôle clé pour que le continent puisse se protéger contre les effets néfastes du réchauffement climatique. Sinon, le continent africain subira de manière croissante les conséquences des dérèglements climatiques, malgré sa très faible contribution historique au réchauffement climatique. En effet, le continent africain est aujourd'hui au cœur des enjeux climatiques mondiaux. Selon les statistiques de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), en 2017, la totalité du continent n'a émis que 3,6 % des émissions globales de dioxyde de carbone (CO₂), soit 1 185 millions de tonnes (Mt) de CO₂. Pourtant, la hausse des températures devrait être plus élevée sur le continent africain jusqu'à une fois et demie de plus que la moyenne mondiale.

L'enjeu de la COP21 était de trouver un accord international pour unifier les politiques de décarbonisation afin d'atteindre

l'objectif de limitation de la hausse de la température terrestre à 2°. Nous soutenons tout effort de limitation de la hausse de la température terrestre à 2° d'une part ; mais aussi et en même temps celui de promouvoir la finance verte, car une décarbonisation « juste » doit être compatible avec une croissance économique robuste et prospère.

Cependant, alors que diverses options d'énergie propre deviennent compétitives, les énergies renouvelables sont de plus en plus mises en ligne pour remplacer les technologies du charbon et du pétrole. Afin d'assurer une transition juste, la décarbonisation doit procéder d'un mix énergétique qui inclut les fossiles, le nucléaire et les énergies renouvelables. De cet arsenal, il existe une source d'énergie évidente qui peut assurer une transition juste : le gaz. Toutes les formes de gaz seront nécessaires pour décarboner nos pays tout en garantissant la création d'emplois pour tous ceux qui font actuellement partie de l'économie des combustibles fossiles. Le Gaz de Pétrole Liquide (GPL), ainsi que le Gaz Naturel Liquide (GNL), offrent un grand potentiel de création d'emplois, notamment en raison des réserves de gaz récemment découvertes dans beaucoup de nos pays.

Le gaz naturel

L'exploitation du gaz naturel « classique » – contrairement au gaz de schiste extrait par fracturation hydraulique – devrait aider à réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole et à accroître l'accès à l'électricité pour nos pays, dans une transition « juste » qui tienne compte de la manière dont l'agenda de l'Accord de Paris de 2015 contribue à modeler les politiques énergétiques et environnementales des États africains.

Si la multiplication des projets d'énergie renouvelable dans nos pays est sans aucun doute un signe positif pour la politique de lutte contre le changement climatique, il sera essentiel, voire impératif, dans un avenir proche, de trouver des moyens de réduire progressivement la consommation de charbon et de produits pétroliers, et de les remplacer – aussi progressivement – par d'autres sources qui soient à la fois disponibles, abordables et à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES)

pour la population. La réponse réside dans un pont et ce pont est le gaz naturel « classique ».

L'argumentaire est simple : le gaz est au cœur de tous les plans d'accès accru à l'électricité en Afrique subsaharienne. En effet, 22 pays d'Afrique subsaharienne disposent de réserves prouvées de gaz¹. La demande découle du besoin de plus d'énergie en Afrique subsaharienne, conjuguée à la nécessité de réduire progressivement l'usage du pétrole comme combustible de production d'électricité et de remplacer la production d'électricité à partir du pétrole par du gaz, moins cher et plus propre. Les pays d'Afrique subsaharienne peuvent commercialiser et monétiser leurs réserves de gaz en exportant le surplus non utilisé par la demande intérieure d'électricité produite à partir de gaz au-delà des frontières nationales à travers les réseaux électriques interconnectés des 4 pools

1 Afrique du Sud, Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo

d'électricité existants. Présenté comme une énergie propre pour l'électrification, surtout par rapport au charbon, le gaz naturel « classique » apparaît pour bon nombre de compagnies électriques et de gouvernements comme une voie alternative à privilégier.

Depuis les découvertes majeures faites par l'américain Anadarko et l'italien ENI, en 2012, au large du Mozambique – estimées à 180000 milliards de pieds cubes –, les géologues ont trouvé une série d'importants gisements dans une dizaine de pays, essentiellement en offshore. Ces récentes découvertes de vastes gisements de gaz pourraient aider à réduire la dépendance vis-à-vis des importations de pétrole étranger. Dans un pays comme l'Afrique du Sud, où le charbon reste la principale ressource énergétique pour la production d'électricité, l'application des technologies de capture et de stockage du carbone aux usines de transformation pourrait contribuer à réduire la forte empreinte écologique de ce type de combustible.

L'exemple du Gabon permet de conceptualiser très clairement le potentiel africain en matière de gaz naturel liquéfié. Actuellement derrière les marchés occidentaux leaders, les projets en cours sur l'ensemble de la chaîne de valeur (de l'exploration offshore à la raffinerie) dénotent une volonté des pouvoirs publics africains de se positionner dès à présent en futur grand du secteur gazier mondial.

Pour le moment, l'Algérie reste le pays qui produit le plus de gaz sur notre continent, devant le Nigéria, la Libye, l'Égypte, ou la Guinée-Équatoriale. Mais d'autres pays d'Afrique subsaharienne émergent : on pense avant tout à l'Angola, et à un horizon plus lointain, la Tanzanie et le Mozambique. Les projets de gaz naturel liquéfié permettront aux pays africains, notamment ceux situés au sud du Sahara, de devenir de grands producteurs et in fine d'influencer l'offre de gaz ainsi que le cadre contractuel de l'approvisionnement des marchés.

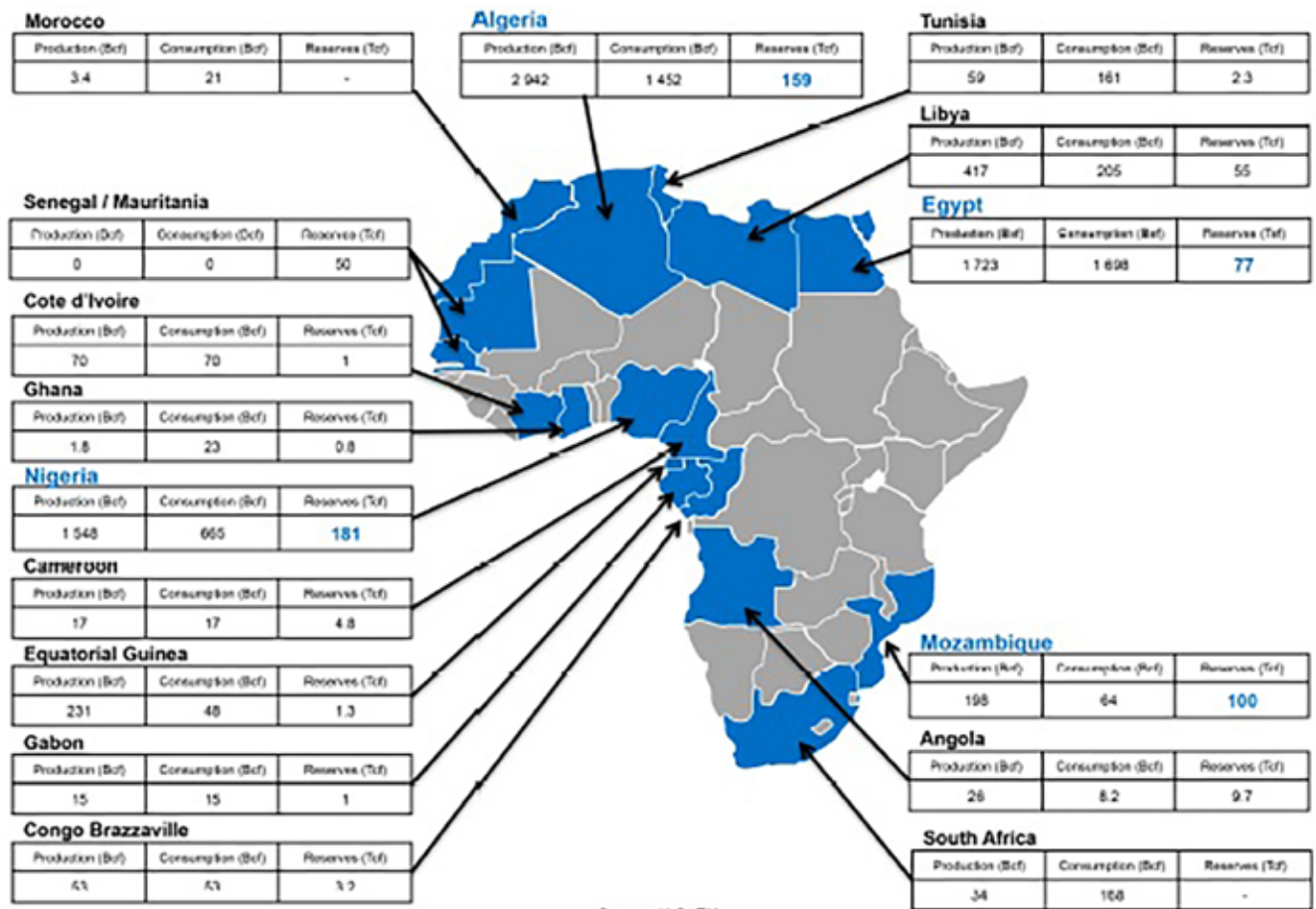
Pour y parvenir, au-delà des politiques d'investissement dans les infrastructures de production et des stratégies de valorisation de la commercialisation, le rôle que l'Afrique est appelée à jouer plus tard sera largement dépendant de risques-pays et de politiques sécuritaires mises en place par les gouvernements.

Quoi qu'il en soit, les perspectives sont favorables pour le continent africain sur le marché mondial du gaz. Le marché du gaz croît de 2 % par an, et au sein de celui-ci le GNL de 5 %. Ce sont par conséquent des marchés très attractifs, alors que le pétrole ne croît que de 1 % chaque année. Selon une étude de BP, la consommation de gaz va bondir entre 2015 et 2035 de 77 % en Asie-Pacifique, de 28 % en Amérique du Nord... et de 80 % en Afrique, même si le continent ne représentera dans vingt ans que 5,1 % de la consommation mondiale de gaz (3,9 % aujourd'hui). Les projets en cours et futurs vont, non seulement accompagner la demande mondiale, mais aussi concourir à l'essor d'un marché mondial et continental de gaz. L'Afrique devrait tirer le maximum de revenus de ses ressources gazières et satisfaire les besoins de sa population et de ses industries.

Quant aux investissements, avec ces bonnes perspectives commerciales, l'attitude des compagnies pétrolières vis à-vis du gaz a profondément changé, d'autant plus que développer des projets gaziers importants leur permet aussi de bénéficier de prix moins volatils que ceux du pétrole. Toutefois, seule une minorité des projets gaziers offshore a fait actuellement l'objet d'une décision d'investissement. L'intérêt manifesté par les pays du BRIC, la Chine et l'Inde en particulier, pour l'investissement dans le secteur énergétique africain démontre clairement les opportunités économiques offertes par le développement de ce secteur. Les investissements dans le secteur de l'énergie sont une condition nécessaire et utile pour déclencher des cercles vertueux d'une croissance verte, inclusive, et résiliente.

Enfin, les projets devraient être pensés à une échelle régionale. Mais les projets « Gas-to-Power » tels que ceux menés depuis une décennie au Nigeria, ne sont pas la panacée quand les infrastructures – gazoducs, mais aussi centrales et réseau électriques – sont insuffisantes ! Une bonne partie de pièces du puzzle sont requises pour bâtir un projet bancable et rentable, notamment : une consommation locale de gaz et un marché domestique d'énergie importants, avec une population importante, un réseau de production et de distribution électrique et des prix d'achat garantis par les autorités.

LE GAZ NATUREL EN AFRIQUE EN 2015



Source: U.S. EIA

Toutefois, il convient d'indiquer que techniquement plus difficile à exploiter que le pétrole, notamment en raison de sa dangerosité, le gaz est aussi commercialement plus complexe à écouler. Cette complexité, technique et commerciale, qui pouvait auparavant rebuter les groupes pétroliers, ne les

empêche plus d'avancer. Les prévisions désormais alléchantes de croissance de la consommation de gaz naturel – sous toutes ses formes – ont fait fondre leurs craintes, malgré la « popularité » de l'énergie solaire, avec ses défis, ses opportunités et ses ratés.

Stratégie solaire : défis et opportunités

Les défis sont, pour la plupart, liés au financement et à la rentabilité, aux procédures administratives, à la réglementation et aux politiques publiques qui entravent encore l'accroissement des investissements.

Sur le plan du financement et de la rentabilité, l'énergie solaire, malgré la réduction remarquable de ses coûts technologiques, demeure concurrencée par les énergies fossiles. Le profil d'investissement des projets d'énergie solaire étant différent de celui des énergies fossiles, les risques de financement pour les premiers persistent, puisque les investisseurs sont exposés à un risque plus élevé si le projet échoue dans sa phase initiale. D'autant plus que ces projets nécessitent d'importantes ressources financières en amont et une longue période de construction et de retour sur investissement, bien que leurs coûts d'exploitation soient ensuite réduits.

Sur le plan des procédures administratives, de la réglementation et des politiques publiques, le manque de rapidité et de clarté dans les procédures et les processus décisionnels, qui sont essentiels à la création d'un bon environnement d'investissement, entrave le développement des projets d'énergie solaire. Les modifications imprévues des politiques énergétiques, des procédures, de conception du marché ou de l'accès au réseau sont des freins supplémentaires. Par ailleurs, s'il n'y a pas de planification claire de la croissance de la demande d'électricité à moyen et à long terme, cela aurait tendance à décourager les investisseurs. Outre ces freins, il y a également la question de la faible implication du secteur privé dans le financement de ces projets, des défis liés à la gouvernance et les risques réglementaires, notamment, une bureaucratie complexe, la corruption ainsi que les risques de stabilité politique.

Si la petite taille des projets est un atout pour s'adapter au volume de la demande ou à la capacité des réseaux électriques, elle constitue également un frein important d'un point de vue financier : De nombreux villages africains ne sont pas raccordés aux grands réseaux électriques et leur besoin correspond à des projets d'une puissance de l'ordre de quelques mégawatts, soit quelques millions d'euros ou de dollars d'investissement. Les outils actuels de financement, qu'il s'agisse de fonds propres, de dette, ou de garanties, ne sont pas adaptés à cette échelle

de projets. D'où cette situation paradoxale que nous constatons : il y a d'un côté beaucoup d'argent disponible et fléché vers l'électrification du continent africain, et de l'autre des nombreux projets qui échouent à obtenir du financement !

De plus, les puissants signaux désincitatifs constituent des freins pour les développeurs et investisseurs privés. Comment espérer que des entreprises privées aillent prendre ce risque d'investir dans le développement d'un projet, quand elles peuvent à tout moment se trouver confrontées à l'arrivée d'un projet subventionné proposant une électricité beaucoup plus compétitive ?

La stratégie solaire présente aussi des opportunités. Celles-ci sont liées à l'abondance et à la diversité de sources d'énergie, mais aussi aux solutions qu'offre la stratégie solaire aux problèmes d'accès à l'électricité liés aux zones isolées non connectées au réseau, aux besoins d'électricité reposant sur des moyens de production décentralisés et de petite taille, à la gestion du risque de contrepartie.

Parmi les exemples les plus connus, on peut citer les compteurs digitalisés avec prépaiement par mobile (pay as you go) ou les outils de pilotage intelligent de mini-réseaux (contrôle, monitoring, optimisation, etc.). Des innovateurs africains commencent à introduire le paiement mobile et exploitent les progrès de l'énergie solaire et du stockage sur batterie (battery storage) pour combler les besoins du continent en matière de production d'énergie électrique. Le stockage constitue aussi un bon moyen de conforter davantage la sécurité énergétique d'un pays.

Pour rappel, reconnaissant que le stockage d'énergie est essentiel pour accélérer la transition énergétique, la Banque mondiale avait organisé en 2019 un partenariat mondial de stockage d'énergie avec plus de 35 organisations pour aider à développer le stockage d'énergie et les énergies renouvelables dans les pays en développement en créant des solutions de stockage d'énergie adaptées à leurs besoins. Le partenariat complète son programme de stockage d'énergie sur batterie d'un milliard de dollars, qui vise à financer 17,5 gigawattheures (GWh) de stockage d'énergie sur batterie à l'horizon 2025, soit plus du triple des 4 à 5 GWh actuellement installés dans l'ensemble des pays en développement.



Ouagadougou, Burkina Faso - Photo: iStock.com/lena_marinova

En septembre 2019, le Royaume-Uni avait octroyé 250 millions de dollars au Fonds d'Investissement Climatique (CIF), qui fournit des fonds hautement concessionnels pour les investissements dans le stockage en association avec d'autres Banque multilatérales de développement dans les pays en développement. Le Fonds pour les technologies propres du CIF soutient des projets de stockage sur batteries au Burkina Faso, en Inde, aux Maldives, en Afrique du Sud et en Tanzanie. La France et les Pays-Bas ont également fournis 100 millions de dollars à l'Initiative pour l'atténuation des risques solaires ou Solar Risk Mitigation Initiative (SRMI), qui vise à soutenir les pays dotés de programmes solaires durables. Ces fonds soutiendront plusieurs initiatives, dont le projet régional

d'électrification hors réseau initié par la Banque mondiale en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui vise à fournir un accès à l'électricité ou des services améliorés à 1,7 million de personnes.

L'utilisation de batteries entraîne une demande accrue pour certains minéraux et métaux nécessaires au déploiement de ces technologies. La demande qui en résulte souligne la nécessité de renforcer la gouvernance du secteur pour gérer les impacts de l'exploitation minière et souligne la nécessité d'une économie circulaire pour débloquer les opportunités d'une croissance à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique.

Plaidoyer de l'Administrateur pour un mix énergétique inclusif

En Afrique, comme dans le reste du monde, l'élaboration des politiques énergétiques est représentée comme dissociée des considérations politiques plus larges. En réalité, toutefois, l'application et la gestion pratiques de ces politiques suggèrent que les questions de diplomatie, de lobbying, d'économie politique, de relations extérieures et de légitimation du pouvoir ne peuvent être séparées des politiques énergétiques. En outre, la viabilité financière d'une infrastructure énergétique planifiée ne peut être évaluée sans prendre en considération le système économique, social et politique global dans lequel elle fonctionnera.

Ainsi, la relation entre l'accès à l'énergie, le développement socio-économique et les préoccupations environnementales trouve écho dans les propos du Vice-Président du Nigeria, le Professeur Oluyemi Osinbajo écrit : « Les efforts visant à faire avancer les objectifs climatiques doivent avant tout créer un espace carbone pour les économies en croissance qui ont historiquement contribué de manière négligeable aux émissions mondiales, et ont l'obligation envers leur population de fournir un accès à l'énergie pour l'électricité, la cuisine et les utilisations productives.² »

L'Accord de Paris, en vertu duquel des nombreux pays visent zéro émission nette de carbone d'ici 2050, reconnaît que les pays ont des circonstances différentes et leur donne une latitude dans les voies qu'ils choisissent pour atteindre l'objectif global d'un développement résilient et sobre en carbone. Cependant, l'aggravation de la crise climatique appelle des mesures supplémentaires pour renforcer les efforts visant à maintenir l'augmentation du réchauffement climatique à 1,5° C au-dessus des niveaux préindustriels. Les partenaires de développement, les économies avancées et les institutions ont donc décidé d'un accord commun que tous les investissements publics dans les combustibles fossiles, y compris le gaz naturel pour la production d'électricité, doivent être immédiatement interdits, sauf pour certains pays éligibles.

Dans ce contexte, le Groupe de la Banque mondiale alignera, d'ici au 1^{er} juillet 2025, ses financements sur les objectifs de l'Accord de Paris, en cohérence avec les voies d'un développement sobre en carbone et résilient au changement

climatique. Bien que le Plan d'action de la Banque sur le changement climatique reconnaisse : i) qu'aucun pays ne peut atteindre la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur privé sans garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous ; et ii) le rôle du gaz naturel en tant que énergie de transition, il aura un engagement relativement limité sur des projets de gaz naturel et principalement dans des pays où leurs émissions ne représentent pas une part significative des contributions mondiales en CO₂ et où le gaz aurait un rôle dans le secteur de l'énergie qui ne peut être substitué économiquement par des alternatives propres. Il n'est pas prévu d'inclure des objectifs sur le pétrole et le gaz dans la stratégie d'équité verte d'IFC. Il n'est donc pas clair comment l'augmentation de la capacité de production nette en Afrique subsaharienne sera réalisée pour atteindre l'ODD 7, qui reste un objectif clé de la Banque.

L'Union européenne pour sa part, dans le cadre du Green Deal européen, s'est fixé un objectif plus ambitieux de 55 % de réduction des émissions accompagné d'une enveloppe financière de subventions climatiques de 1 000 milliards d'euros pour soutenir la transition énergétique du secteur privé dans le cadre du plan d'investissement pour une Europe durable. Ce soutien n'est pas disponible pour le secteur privé de l'Afrique subsaharienne. En outre, une taxe d'ajustement aux frontières carbone est sur la table « si des différences de niveaux d'ambition dans le monde persistent... », la Commission proposera un mécanisme d'ajustement aux frontières carbone, pour des secteurs sélectionnés, afin de réduire le risque de fuite de carbone ».

Plusieurs pays européens ont également adopté des politiques qui ne leur permettront pas de soutenir le financement des centrales électriques au gaz avec des exceptions conditionnelles pour quelques pays IDA. Une interdiction de soutenir le financement des centrales à gaz est donc déjà en vigueur pour la plupart des membres des institutions de développement.

L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) a également signalé en mai 2021 la fin de l'ère des combustibles fossiles malgré la reconnaissance que le gaz naturel était la clé pour garder les

2 S.E. Professeur Oluyemi Osinbajo, vice-président, République fédérale du Nigeria, mai 2021, Sommet mondial de l'énergie de l'Université de Columbia : « Perspectives africaines sur la transition énergétique ».

LES ORIENTATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN SUR L'ÉNERGIE FOSSILE À L'ATTENTION DES BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT

En vertu du décret exécutif sur la lutte contre la crise climatique dans le pays et à l'étranger, les États-Unis encourageront la fin du financement international des énergies fossiles à forte intensité de carbone tout en faisant progresser simultanément le développement durable et une reprise verte. Nous le reconnaissons Il incombe aux États-Unis et aux autres économies avancées de limiter les énergies fossiles au niveau national alors que nous cherchons à envoyer un message fort aux partenaires internationaux. Au niveau des Banque multilatérale développement (BMD), les États-Unis se sont engagés à aider les pays en développement à atteindre un avenir propre et durable qui soit conforme à leurs objectifs de développement et aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous travaillerons avec la direction des BMD et les actionnaires pour prioriser l'énergie propre, l'innovation et l'efficacité énergétique. Lors de l'examen des projets, nous plaiderons auprès du personnel des BMD de considérer ces options d'abord et n'envisager les combustibles fossiles que si elles ne sont pas réalisables. Nous utiliserons les orientations suivantes pour éclairer nos positions sur les politiques, les stratégies, et les projets au niveau des Conseils d'Administration des Banques multilatérales de développement.

Projets d'investissement direct

- Opposition au charbon. Nous nous opposerons aux nouveaux projets à base de charbon. Nous pourrions considérer les projets de démantèlement du charbon tant qu'ils ne prolongent pas la durée de vie d'une centrale.
- Opposition au pétrole. Nous nous opposerons aux projets énergétiques basés sur le pétrole. Il peut y avoir quelques exceptions, telles que la production d'électricité à base de pétrole dans des circonstances de crise ou comme secours à l'énergie propre hors réseau, si aucune option plus propre n'est envisageable.
- Acceptation limitée pour le gaz naturel. Nous nous opposerons aux projets de gaz naturel en amont. Nous accepterons uniquement les projets de gaz naturel au niveau intermédiaire de maturité et en aval lorsque tous les critères ci-dessous sont remplis :
 1. Le projet soutient les pays éligibles à l'IDA, les États fragiles et touchés par un conflit, ou les petits États insulaires en développement ;
 2. Il existe une analyse des alternatives crédibles qui démontre qu'il n'y a pas une alternative d'énergie propre économiquement et techniquement faisable ;
 3. Le projet a un impact positif significatif sur la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie ou le développement ; et
 4. Le projet est aligné sur et soutient les objectifs de l'Accord de Paris comme définis par la méthodologie conjointe d'alignement des MDB à l'Accord de Paris, qui prend en compte une trajectoire de décarbonation du pays, les stratégies de réduction des gaz à effet de serre et évite le blocage du carbone.
- Ouvert aux projet destinés à la capture, à l'utilisation et au stockage du carbone (CCUS) et de réduction du méthane. Nous sommes disposés à soutenir les solutions CCUS et de réduction du méthane en projets indépendant de combustibles fossiles existants à condition qu'ils ne prolongent pas la durée de vie du projet existant ou de ses opérations.
- Ouvert au soutien du chauffage au gaz naturel et au mazout. Nous sommes ouverts à soutenir l'utilisation de gaz naturel et de produits pétroliers pour le chauffage domestique, en particulier de cuisine propre, si aucune option plus propre n'est réalisable. Nous considérerons le gaz naturel et les produits pétroliers pour la production de chauffage industrielle ou urbaine au cas par cas.

Autres types de projets

- Opérations basées sur des politiques. Nous nous opposerons aux opérations avec des réformes politiques qui soutiennent les activités liées aux énergies fossiles qui ne sont pas cohérentes avec notre approche de projets d'investissement. Nous considérerons au cas par cas les opérations basées sur des politiques avec des réformes macroéconomiques ou de développement qui peuvent soutenir indirectement ces activités.
- Intermédiaire financier et les fonds d'investissement. Nous nous opposerons à tout investissement dans les intermédiaires financiers ou sociétés pour lesquelles nous pouvons raisonnablement déterminer que les fonds des BMD seront utilisés pour des sous-projets ou des activités qui ne sont pas conformes à notre approche de projets d'investissement direct. Lorsque nous ne sommes pas en mesure de déterminer comment les fonds seront utilisés, nous évaluerons le projet en fonction de la décarbonation du portefeuille global du client au cas par cas.

lumières allumées dans un monde avec une population croissante. Plus précisément, l'AIE a noté que si nous sommes sérieux au sujet de garder la température moyenne mondiale aussi proche que possible de 1,5 degré Celsius « Il n'est pas nécessaire d'investir dans des nouveaux approvisionnements en combustibles fossiles dans notre trajectoire nette zéro ». Cela inclut les ressources en gaz.

Cette nouvelle approche de la transition énergétique mondiale met en péril la sécurité énergétique future de l'Afrique subsaharienne et mettra en péril ses efforts pour accélérer la transformation économique et sociale. Cependant, il existe une petite fenêtre d'opportunité que les pays peuvent utiliser pour accélérer les projets gaziers avec financement de la Banque avant que l'interdiction de financement n'entre en vigueur. La présence continue du Groupe de la Banque mondiale dans le financement des centrales électriques au gaz, que des nombreux pays avancés ont priorisées dans leur plan de transition vers une énergie plus propre, fera une énorme différence puisque la Banque sera en mesure d'appliquer ses normes environnementales/d'émissions strictes aux nouveaux investissements, y compris l'identification d'éventuelles réductions compensatoires des émissions provenant d'autres sources pour rester sur la bonne voie vers zéro émission nette. De plus, le GBM peut utiliser son expertise dans le secteur de l'électricité pour structurer des projets en utilisant la meilleure technologie disponible et rendre les investissements financièrement sains et abordables en déployant ses instruments de financement mixte.

C'est dans ce contexte que Alphonse KOUAGOU mobilise ses autres collègues Directeurs Exécutifs représentant l'Afrique subsaharienne au Conseil d'Administration du GBM pour coordonner et engager un plaidoyer auprès de principales parties prenantes en faveur d'un traitement différencié et juste de l'Afrique dans la manière dont l'agenda de l'Accord de Paris de 2015 contribue à modeler les politiques environnementales et énergétiques des États africains.

Ils ont défendu cette cause auprès de Directeurs Exécutifs et des décideurs du Royaume-Uni, de la France, des pays nordiques et baltes et des États-Unis. Ils ont souligné que la plupart des pays africains se sont pleinement engagés dans l'Accord de Paris et souhaitent apporter leur contribution juste et équitable à l'agenda climatique en adoptant les énergies renouvelables, qui ont augmenté de plus de 250 % depuis 2010. Mais son intermittence et son indisponibilité 24h/24 et

7j/7 en l'absence de stockage de batterie abordable, la rendent peu fiable pour alimenter les industries et faire fonctionner les appareils ménagers dans les zones non connectées à une grille solide.

« La plupart de pays du continent africain sont des pays à faibles émissions et pauvres en énergie... même tripler la consommation d'électricité dans les pays, à l'exception de l'Afrique du Sud, uniquement via le gaz naturel, n'ajouterait que 0,6 % aux émissions mondiales... Donc, limiter le développement de projets gaziers pose des défis majeurs aux nations africaines, tout en réduisant de manière insignifiante les émissions mondiales. »

S.E. Professeur Oluyemi Osinbajo, vice-président, République fédérale du Nigéria, mai 2021, Sommet mondial de l'énergie de l'Université de Columbia : « Perspectives africaines sur la transition énergétique ».

Ils ont fait valoir que la transition énergétique au nom du changement climatique pourrait ne pas être applicable dans le contexte africain. En effet, l'Afrique subsaharienne a les émissions les plus faibles par rapport au reste du monde quant à la taille de la population. Le secteur de l'électricité en Afrique subsaharienne est déjà propre avec une contribution de seulement 0,5 % des émissions de GES, hors Afrique du Sud. Plus de 50 % de la production d'électricité provient d'énergies renouvelables (principalement l'hydroélectricité), le pétrole et le gaz représentant la majeure partie du reste. Même si l'Afrique exploite de manière optimale son énorme potentiel gazier, les émissions n'atteindront pas 1 % dans 10 ans. Au cours de la prochaine décennie, la guerre climatique ne sera donc pas gagnée en Afrique subsaharienne mais dans les pays intensifs en charbon.

L'Afrique subsaharienne est confrontée à des multiples défis de développement, mais les priorités les plus importantes de capacité de production supplémentaire et de démocratisation de l'accès à l'énergie ne sont pas prises en compte par la nouvelle approche : les énergies renouvelables à elles seules ne résoudront pas les besoins en électricité de base de l'Afrique subsaharienne.

Le pipeline actuel de projets énergétiques du GBM/IFC consiste principalement à remplacer l'énergie thermique sans aucun ajout significatif à la capacité de production nette, compromettant ainsi son programme d'emploi et de transformation économique en Afrique subsaharienne qui ne peut continuer de refuser à une grande partie de sa population l'accès à l'électricité. Cette nouvelle approche de la transition énergétique peut obliger les gouvernements à se tourner vers d'autres sources qui peuvent être disposées à financer la source d'énergie la moins chère et la plus polluante au détriment de l'environnement. De plus, des nombreuses entreprises en Afrique subsaharienne, en particulier les plus grandes, continueront à avoir recours aux combustibles fossiles d'urgence les plus polluants et à l'autoproduction - qui représentent 6 % de la capacité de production installée. Les habitants des zones rurales continueront à défricher des forêts pour la biomasse et dégrader davantage leurs terres. Ce qui continuera d'avoir un impact sur le changement climatique.

Les conversations des Administrateurs ont aidé les pays centrés sur le climat à mieux comprendre la situation de l'Afrique subsaharienne. Mais, il est peu probable que leurs efforts à eux

seuls modifient les politiques nationales sur la production d'électricité à partir du gaz. Une articulation plus énergique de la part des dirigeants africains est nécessaire pour (i) concentrer le débat mondial sur ce que la justice climatique et l'action climatique signifient pour les pays à faibles émissions et pauvres en énergie, et (ii) déplacer la discussion sur la façon d'augmenter l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne pour les ménages, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les transports, les services publics... en vue d'accélérer la transformation économique.

Dans sa déclaration au Sommet mondial de l'énergie de l'Université Columbia de cette année : « African Perspectives on the Energy Transition. », le professeur Oluyemi Osinbajo a bien résumé la situation en notant que « Ce qui n'est souvent pas suffisamment pris en compte dans la réflexion sur la transition vers des émissions nettes nulles, c'est le rôle essentiel que l'énergie, dans notre cas le gaz, joue en catalysant le développement économique et soutenant la santé et les moyens de subsistance des personnes, en particulier dans les pays les plus pauvres. »

Conclusion et perspectives

L'Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable (IRENA) estime que d'ici 2020, la demande nette en électricité sur le continent africain sera comprise entre 1 800 et 2 200 TWh, soit le triple de la demande observée en 2010.

Bien que, selon la Banque mondiale, l'accès à l'électricité par rapport au pourcentage de la population connaisse une légère augmentation en Afrique subsaharienne comparée aux autres régions du monde, pour répondre à ses besoins croissants, la capacité de production électrique de l'Afrique devra passer de 140 à 250 voire 480 GW, en fonction des scénarii retenus et notamment de la part des énergies renouvelables – au facteur de charge plus faible – dans le mix énergétique du continent. Un scénario pro-renouvelable nécessiterait donc une capacité supplémentaire de 430-620 GW alors qu'un scénario plus conservateur se contenterait de 390-440 GW.

La satisfaction d'une demande en hausse passe également par le développement des interconnexions entre les pays et nécessitera inévitablement une rénovation et une extension

des réseaux de transport et de distribution. Cette étape est d'autant plus cruciale que l'instabilité de ces réseaux constitue une limite à la qualité du service d'approvisionnement à laquelle sont aujourd'hui confrontés de nombreux pays africains.

Le développement de ces infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité requière une implication sans précédent de l'ensemble des acteurs concernés aux niveaux africain et international (États, développeurs de projets, financeurs privés et publics, bailleurs de fonds internationaux, etc.). Cette mobilisation est cruciale pour définir d'une part, au niveau des États, des objectifs de développement ambitieux soutenus par des cadres institutionnels adéquats, et pour assurer d'autre part une mobilisation de l'ensemble des savoir-faire et des moyens techniques, humains et bien évidemment financiers pour permettre la mise en œuvre d'un tel développement.

Ce qui requiert un changement de paradigme et de technologies. À cette fin, du fait des coûts très élevés d'extension du réseau central et de la faiblesse de celui-ci, il n'est pas possible que le réseau central électrifie à lui seul toute la population. Cependant, le développement rapide de la téléphonie mobile en Afrique et des systèmes de paiement mobile, ainsi que la baisse des coûts des panneaux solaires ont conduit à un changement de paradigme. Ces nouvelles technologies ont permis le développement de systèmes autonomes de production hors-réseau d'électricité à travers la diffusion de mini-kits de production d'électricité mais aussi des systèmes de production plus « décentralisés » (mini-réseaux non-connectés au réseau central). Ce qui contribue à résoudre le problème des grands investissements infrastructurels au profit d'investissements à plus petite échelle et plus abordables qui pourraient, à terme, entraîner la mise en place de systèmes énergétiques plus démocratiques.

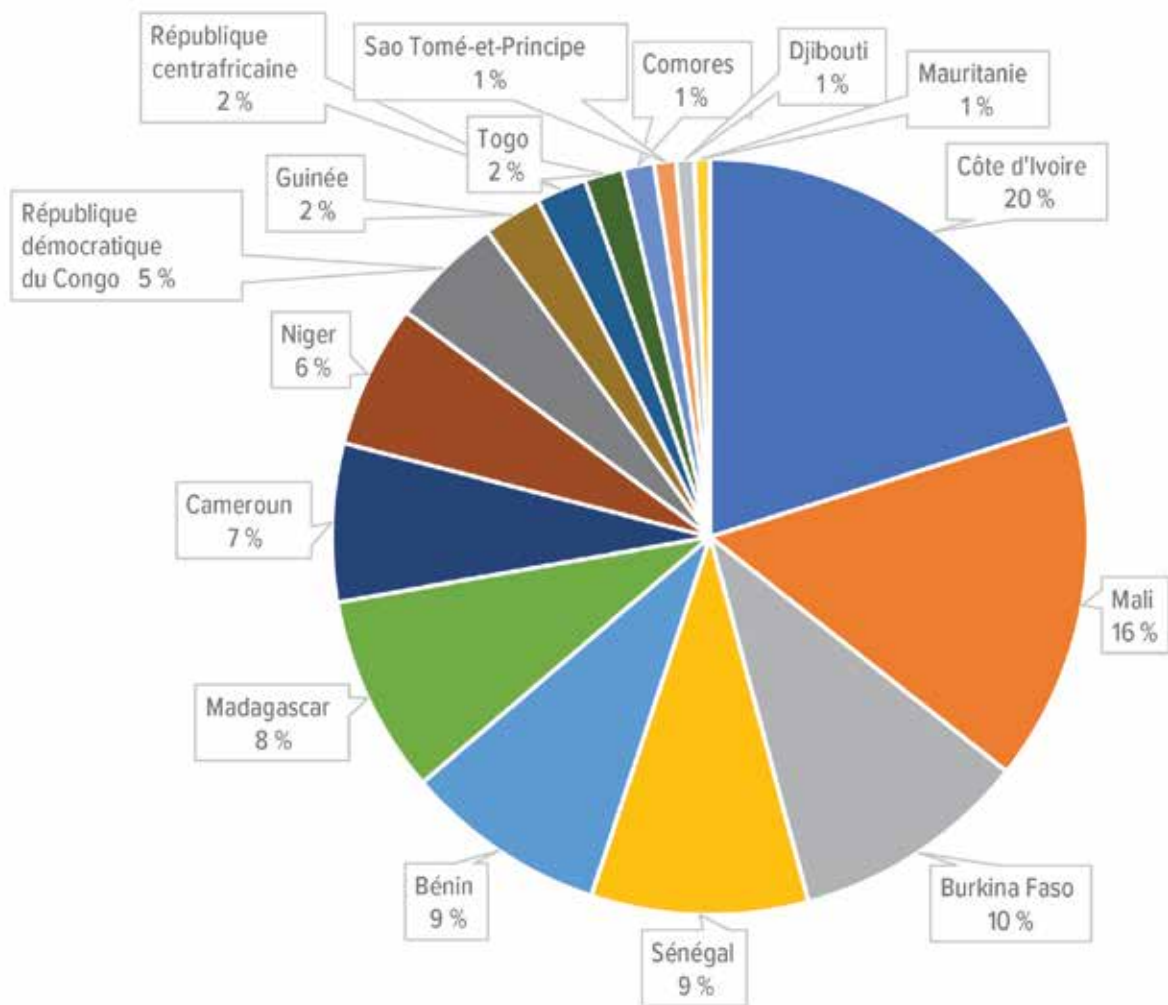
En généralisant, on peut les diviser en deux catégories : les mini-réseaux, des réseaux miniatures qui peuvent électrifier des villages entiers et les kits solaires, constitués d'un petit panneau solaire individuel, d'une batterie et de quelques appareils électroniques comme une radio, un ventilateur et des ampoules électriques. Les mini-réseaux permettent d'électrifier des villages densément peuplés en zone péri-urbaines ou rurales, situées trop loin du réseau central pour que celui-ci puisse l'atteindre dans des délais et des coûts raisonnables. Dans les zones rurales, où la population est plus éparse, les kits solaires sont privilégiés, mais ils ne donnent accès qu'à une consommation d'électricité limitée.

Ces marchés se sont rapidement développés en Afrique cette dernière décennie et ont suscité un fort engouement de la part d'entreprises nationales et internationales. Ces innovations technologiques et les moyens décentralisés ont fait de l'extension du réseau une option parmi d'autres pour l'électrification du continent. En fonction du réseau existant et de la densité de population, l'électrification de l'Afrique est aujourd'hui vue comme une combinaison de ces trois principaux systèmes : l'extension du réseau, les mini-réseaux et les kits solaires.

Concernant les besoins, les travaux des 5 pools énergétiques régionaux africains évaluent un besoin de financement international, sur la base des projets inscrits à leurs portefeuilles, à hauteur de 300 milliards de dollars (COMELEC : Comité Maghrébin de l'Électricité ; EAPP : Pool Énergique de l'Afrique de l'Est ; PEAC : Pool Énergique de l'Afrique Centrale ; WAPP : Pool Énergique de l'Afrique de l'Ouest ; SAPP : Pool Énergique de l'Afrique Australe). Pour l'initiative d'Énergies pour l'Afrique – qui consiste à faire passer le continent à 80 % d'accès à l'énergie en 10 ans – 250 milliards sont à mobiliser, soit 20 % de fonds publics permettant de faire levier pour les financements privés.

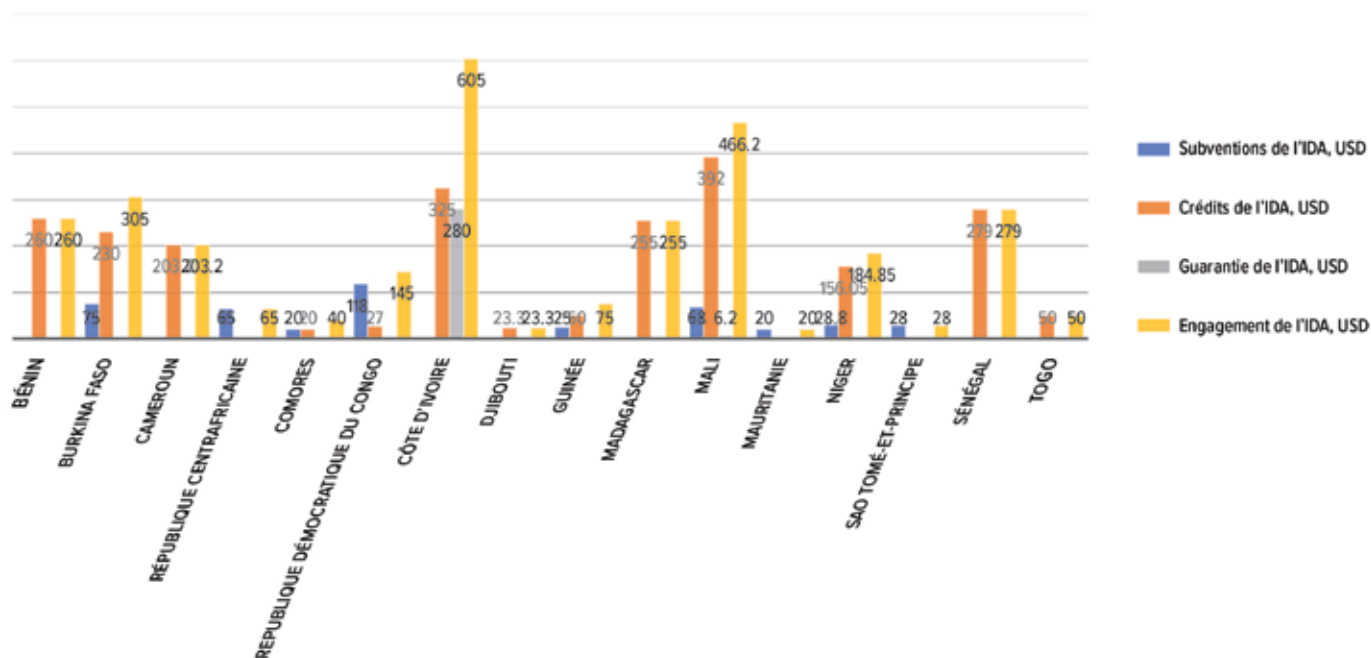
Quant aux financements, les engagements de Copenhague, à hauteur d'une mobilisation de 10 milliards par an, n'ont pas été tenus. La moitié (5 milliards par an) suffirait aujourd'hui à servir de levier en rassemblant en 10 ans 50 milliards, soit 20 % du montant permettant d'atteindre l'objectif d'électrification de 80 % du continent.

ENGAGEMENTS DE L'IDA DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE DANS LES PAYS DU GROUPE AFRIQUE II ENTRE LES ANNEES FISCALES 2015 ET 2021 (SOURCE IDA) . RÉPARTITION DES FINANCEMENTS IDA PAR PAYS



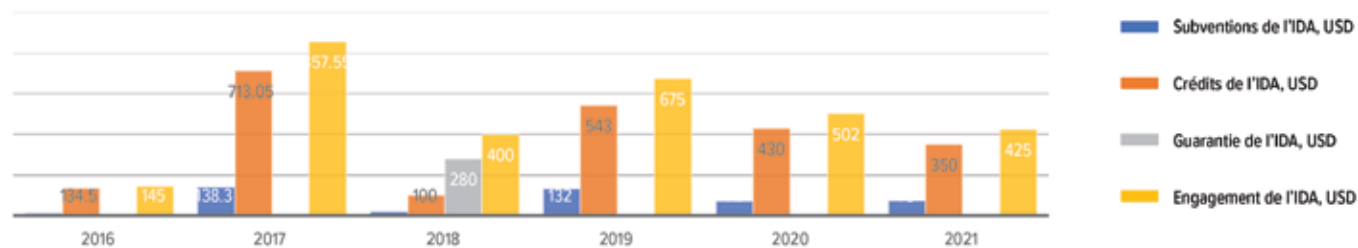
La Côte d'Ivoire, le Mali, et le Burkina Faso sont en tête dans la répartition des crédits IDA avec plus de 10 % chacun. En revanche, Sao Tomé-et-Principe, Djibouti, et la Mauritanie ont bénéficié de moins de 1 % du total des engagements IDA sur la période de 2015 à 2021.

Financements par types et par pays



La Côte d'Ivoire, le Mali et dans une moindre mesure, le Burkina Faso dépassent les 300 millions de dollars d'engagement de l'IDA dans le secteur de l'énergie au cours de la période. La Côte d'Ivoire et le Mali sont les seuls pays de la zone à utiliser des garanties IDA, dans ce secteur, sur la période sous revue.

Tendance des financements par types et par an



La meilleure performance est notée en 2017, suivie de 2019. La tendance est à la baisse depuis 2020.

Entretien avec S.E.M. Dona Jean-Claude HOUSSOU, Ministre de l'Énergie du Bénin, sur la sécurité énergétique



S.E.M. Dona Jean-Claude HOUSSOU

Note de l'Administrateur (NA). Bonjour, Votre Excellence, et merci de votre temps. Avec votre permission, allons droit au but. Le Bénin a-t-il une politique et une stratégie de sécurité énergétique ?

Ministre Dona Jean-Claude Houssou (DJH). Oui. Les objectifs de la politique du secteur de l'énergie visent à :

- Renforcer l'autonomie énergétique du pays, par l'accroissement des capacités de production, des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- Promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise d'énergie ;
- Mettre en place une politique adéquate de tarification et de financement du secteur ;
- Développer les capacités institutionnelles et réglementaires et renforcer les capacités en ressources humaines ;
- Rendre attrayant le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité ;
- Renforcer les capacités nationales de planification et de gestion du secteur de l'électricité ;
- Promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ; et
- Améliorer la qualité de l'énergie fournie aux clients.

La stratégie qui découle de cette politique énergétique s'harmonise avec les visées de la stratégie de croissance. Partant de cette conception, la stratégie énergétique du Bénin se focalise prioritairement sur la production d'électricité sur le sol béninois et l'acheminement d'une énergie compétitive et de qualité, socle du développement socio-économique du pays, vers chaque client, quel qu'il soit.

NA. Pourriez-vous décrire brièvement cette stratégie ?

DJH. La stratégie du secteur de l'énergie du Bénin à l'horizon 2035, mise en œuvre depuis 2016, comprend trois phases :

- Phase d'urgence : PAG (Programme d'Action du Gouvernement) 2017–2021
- Phase de rééquilibrage : 2022–2027
- Phase de consolidation : 2028–2035

Dans chacune de ces trois phases, les quatre objectifs suivants orientent la réflexion et l'action des acteurs du secteur de l'énergie :

- i. Satisfaire les besoins énergétiques des populations en qualité, en quantité et au moindre coût au sein d'une politique volontariste de développement durable (engagements SE4ALL, lutte contre la pauvreté) ;

- ii. Assurer la santé financière du secteur de façon à attirer et retenir les investissements privés ;
- iii. Assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques inhérents aux services énergétiques ;
- iv. Renforcer les capacités d'orientation, de gestion, de contrôle et de pilotage stratégique du secteur de l'énergie.

Cette stratégie marque une rupture avec le passé, avec des nouveaux paradigmes mis en place sur l'ensemble de trois phases, que sont :

- la complémentarité entre les différentes sources d'énergie ;
- le renforcement des fonctions commerciales et financières des sociétés énergétiques.

Dans toutes les trois phases de la stratégie énergétique, les actions sont organisées autour de projets structurants, qui permettent aux différentes parties prenantes de s'approprier les projets et de développer les ressources humaines et compétences nécessaires à la réussite de la stratégie énergétique et la réalisation de la vision du Bénin, dans ce secteur éminemment stratégique et capitalistique, et qui constitue une priorité absolue dans le cadre du PAG.

NA. Que dites-vous sur les réformes institutionnelles et organisationnelles ?

DJH. Sur le plan de réformes institutionnelles et organisationnelles, nous pouvons citer :

- le renforcement du rôle de l'Autorité de Régulation de l'Électricité ;
- changement de l'objet social de la Communauté Électrique du Bénin (CEB) ;
- la signature d'un contrat plan 2020–2023 entre l'État et la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) ;
- la mise en œuvre de la gestion déléguée de la SBEE à travers la signature d'un contrat de gestion avec Manitoba Hydro International ;
- la création de la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE) ;
- adoption du Plan Directeur du secteur de l'électricité à l'horizon 2035 ;
- généralisation des compteurs à prépaiement et mise en place d'un mécanisme de paiement régulier et par anticipation des consommations d'énergie électrique de l'administration publique et des collectivités territoriales ;
- adoption de la politique nationale pour l'électrification hors-réseau ; et
- la décision du Conseil des ministres pour une gestion optimale de l'éclairage public par l'Agence Béninoise de l'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME).

NA. Et sur les réformes juridiques ?

DJH. Sur le plan de Réformes juridiques, nous pouvons citer :

- prise d'un décret portant réglementation de l'électrification hors-réseau en République du Bénin ;
- adoption et mise en œuvre d'un plan tarifaires ; et
- promulgation de la loi portant code de l'électricité en République du Bénin le 1er avril 2020 ; le précédent datant d'une quinzaine d'années.

NA. Et dans le domaine de la production de l'énergie électrique ?

DJH. Dans le domaine de la production de l'énergie électrique, nous pouvons citer :

- l'augmentation significative de la capacité propre de production d'électricité qui est passée de 0 à 180 MW grâce à la construction de la centrale thermique dual fuel de 127 W de Maria-Gléta, à la réhabilitation des centrales électriques de la SBEE à Porto-Novo, Parakou et Natitingou pour une capacité disponible de 30 MW et à la réhabilitation de la turbine à gaz de la CEB à Maria-Gléta pour 23 MW. Ainsi la démobilitation complète des centrales électriques en location pour une puissance totale de 180 MW qui étaient destinées à sécuriser la fourniture de l'électricité est depuis bientôt un an et demi une réalité ;
- les contrats de fourniture d'électricité avec la VRA (Ghana) et PARAS ENERGY (Nigéria) viennent compléter notre production propre pour assurer une fourniture continue d'électricité à nos concitoyens, après avoir épongé l'ensemble des dettes relatives à l'achat d'électricité auprès des compagnies nigérianes et ghanéennes ;
- le projet de construction en EPC d'une deuxième centrale thermique de 127 MW dont la procédure de mise en œuvre est en cours extensible en cycle combiné à 143 MW, ce qui portera à moyen terme notre capacité propre de production thermique à au moins 320 MW ;
- le projet de construction en BOOT d'une centrale Thermique de 40 MW en cycle combiné par un producteur indépendant d'énergie électrique (IPP) pour lequel les négociations sont en cours d'achèvement ;

- la réhabilitation en cours de la centrale hydroélectrique de Nangbéto (65 MW sur le fleuve Mono) appartenant au Bénin et au Togo ;
- la mise en œuvre des actions préparatoires à la réalisation d'aménagements hydroélectriques à buts multiples sur le fleuve Ouémé (sites de Dogo-Bis, Bétérou et Vossa) pour une puissance totale d'environ 200 MW : le dossier d'appel d'offres est en cours de préparation en vue de leur réalisation en mode BOOT ;
- la mise en œuvre de projets de construction de centrales solaires photovoltaïques à raccorder au réseau électrique conventionnel : la sélection des entreprises devant réaliser les travaux est achevée aussi bien pour le projet Defissol d'une puissance de 25 MW en EPC à Illoulofin (commune de Pobè, pour lequel la remise de site est déjà faite et dont les travaux de construction démarreront bientôt que pour le projet IPP solaire 50 MW sur quatre sites (Bohicon, Parakou, Natitingou et Djougou) pour lequel les contrats sont en cours de finalisation ;
- la signature avec le Groupe Total, sélectionné au terme d'une procédure d'appel d'offres international, d'un accord cadre pour la construction d'une unité flottante de stockage et de gazéification (UFSR) et d'un contrat de fourniture de gaz, pour garantir l'approvisionnement en gaz des centrales thermiques ;
- la construction de minicentrales solaires photovoltaïques résilients et l'installation de lampadaires solaires photovoltaïques au profit de diverses localités avec l'appui du PNUD et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ; et
- la construction de 153 bio digesteurs domestiques pour l'accès des ménages ruraux à l'énergie de cuisson, avant une mise à l'échelle d'envergure dans le pays.

NA. Que dire sur le transport et la distribution de l'énergie électrique ?

DJH. Dans le domaine du transport et de la distribution de l'énergie électrique, nous pouvons citer :

- la construction des lignes d'interconnexion électrique 161 kV Sakété - Tanzoun (longue de 29 km), Onigbolo -Parakou (longue de 260 km) et Bembèrèkè-Kandi-Malanville (longue de 204 km), avec des postes associés modernes et numérisés, véritables dorsales verticales haute tension du pays, et évite désormais que le courant électrique partant du Sud vers le Nord du pays ne soit plus obligé de transiter d'abord par le Togo ;
- la poursuite de la construction de la ligne d'interconnexion dorsale sud 330 kV Bénin-Togo-Ghana ;
- la réalisation d'études pour le renforcement de la ligne d'interconnexion électrique 330 kV Sakété-Ikédja ;
- la poursuite des actions préparatoires au démarrage de l'exécution des travaux du projet de construction de la ligne d'interconnexion 330 kV dorsale nord Nigéria-Niger-Bénin/Togo-Burkina : les travaux démarreront bientôt ;
- la poursuite des actions préparatoires au démarrage du projet d'interconnexion 161 kV Natitingou-Porga-Dapaong ;
- la poursuite des actions préparatoires au démarrage de l'exécution des travaux de certaines composantes prioritaires du Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Électrique (PADSBEE) ; et
- la mise en œuvre de plusieurs projets de modernisation, de restructuration, de renforcement, de densification et d'extension des réseaux électriques dans différentes communes (Projets MCA-Bénin II, PASE, PRERA, PEDER, RERE, PRESREDI, PADSBE, etc.).

NA. Qu'en est-il de l'électrification rurale et de la maîtrise de l'énergie ?

DJH. Dans le domaine de l'électrification rurale et de la maîtrise de l'énergie, nous pouvons citer :

- l'achèvement en cours des travaux de construction de réseaux électriques dans 17 localités rurales sur financement du Budget National ;
- la construction de 80 microcentrales solaires photovoltaïques dans différentes localités dont les mises en service sont en cours ;
- la réalisation de divers ouvrages d'électrification rurale par raccordement au réseau et en hors réseau sur financement du Fonds d'Électrification Rurale et de la Facilité d'Énergie Propre Hors Réseau du MCA-Bénin II ;
- le démarrage en cours du projet d'électrification de 209 localités rurales (sur financement de la BAD), du projet d'électrification de 100 localités rurales (sur financement de la BIDC) et du projet d'électrification par système solaire photovoltaïque de 750 infrastructures socio communautaires dans les zones rurales du Bénin ;
- la construction de mini-centrales solaires photovoltaïques résilients et l'installation de lampadaires solaires photovoltaïques au profit de diverses localités avec l'appui du PNUD et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- la construction de 153 biodigesteurs domestiques pour l'accès des ménages ruraux à l'énergie de cuisson ;
- la mise en œuvre de diverses actions de maîtrise d'énergie (audits énergétiques de bâtiments administratifs) et de promotion de l'efficacité énergétique par l'installation de lampes d'éclairage public de basses consommations (8000 lampes d'éclairage public en cours de pose à Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Natitingou) ; et
- la réalisation de plusieurs autres projets d'électrification rurale par raccordement au réseau et hors réseau (dont ceux de la facilité d'énergie propre hors réseau en cours avec l'appui du MCA-Bénin II).

NA. Avec toutes ces réalisations, y aurait-il quelques problèmes à résoudre ?

DJH. Malgré tout ce qui est fait, il reste encore des problèmes à résoudre, pour satisfaire tous les besoins du pays en électricité. Au nombre de ces problèmes, on peut citer, entre autres :

- la qualité de l'énergie fournie qui reste encore à améliorer (stabiliser le réseau, réduire davantage le nombre et le temps des coupures dans une proportion admissible) ;
- le prix relativement élevé du KWh de l'électricité : des efforts de diminution sont à faire ;
- l'accès des populations à l'électricité dont le coût devrait être revu à la baisse ;
- la couverture de l'ensemble du territoire en l'électricité qui devra être améliorée ;
- les problèmes relatifs à l'éclairage public qui demeurent une préoccupation pour les populations et pour les communes (factures, couverture des communes) et qui devraient être résolus dans les meilleurs délais ; et
- les conditions d'abonnement à l'électricité qui devront être facilitées pour assurer l'accès au plus grand nombre de citoyens.

NA. Quelles solutions le Bénin préconise-t-il pour résoudre ces quelques problèmes ?

DJH. La réalisation des projets en cours et à venir permettront de résoudre la plupart de problèmes cités ci-dessus.

En vue d'assurer un mix énergétique responsable, le Gouvernement s'est engagé pour la construction de plusieurs centrales thermiques, solaires photovoltaïques et de barrages hydroélectriques. Ainsi, à l'horizon 2022-2023, le Bénin disposera sur son territoire d'une capacité de production d'environ 450 MW dont environ 350 MW à partir des centrales thermiques et 100 MW à partir des centrales solaires. Les projets en cours et en perspective sont :

Segment production Centrales thermiques

- construction d'une unité flottante de stockage et de regazéification (USFR), afin de garantir l'approvisionnement en gaz naturel des centrales thermiques construites sur le site de Maria Gléta qui dispose d'un terminal gazier du projet GAZODUC Ouest Africain ;
- construction d'une centrale thermique à cycle combiné 143MW en mode EPC, c'est-à-dire financé par le budget national ; et
- construction en mode BOOT d'une centrale thermique à cycle combiné de 40 MW par un producteur indépendant d'énergie électrique (IPP), pour lequel les négociations sont en cours d'achèvement.

Centrales solaires

- Construction d'une centrale solaire de 25 MW sont financés conjointement par l'AFD et l'UE (les travaux sont en cours de démarrage et vont durer 12 mois) ; et
- Construction en mode BOOT, de centrales solaires de puissance totale 50 MW par des producteurs indépendants d'énergie électrique avec l'appui du MCA-Bénin. Les négociations pour la signature des contrats de réalisation sont en phase de finalisation. (Bohicon, Djougou, Natitingou, Parakou).

Barrages hydroélectriques

- l'aménagement hydroélectrique multifonctions de Dogo bis d'une puissance de 128 MW sur le fleuve Ouémé, (le dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration en vue de sa réalisation) ; et
- l'aménagement des sites hydroélectriques multifonctions, de Vossa (60MW) et de Bétérou (20MW).

L'aménagement de ces trois sites de barrages multifonctions, permettra, non seulement de produire de l'électricité, mais aussi, d'assurer l'irrigation des terres agricoles, l'alimentation en eau potable des populations habitant les zones hydro géologiquement difficiles et de juguler les inondations désastreuses dans le sud Bénin par la régulation fleuve Ouémé. Les centrales hydroélectriques sont prévues pour être mises en service à partir de 2026.

Segment transport et distribution

- poursuite et achèvement des travaux du projet Distribution du MCA-Bénin II (échéance mai 2022) pour 135 milliards de FCFA ;
- réalisation par VINCI Énergies des travaux de certaines composantes prioritaires HTB et HTA du projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin en Énergie Électrique (PADSBEE), environ 200 milliards de F CFA ;
- réalisation en urgence des travaux d'alimentation en énergie électrique de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Glodjigbé pour une puissance de 5 MW (échéance août 2021) ;
- réalisation du projet de Transport et de Distribution de l'Électricité dans huit (08) départements du Bénin : (Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Plateau, Ouémé et Atlantique), environ 72 milliards de F CFA sur prêts BADEA et FSD et contribution du Budget National) ;
- mise en œuvre du Projet Spécial d'Extension et de Renforcement des réseaux Électriques du Bénin (BENIN PROSPÈRE) pour un coût d'environ 176 milliards de FCFA pour assurer l'accès à l'électricité à au moins 120 000 ménages et 3 000 Petites et Moyennes Entreprises/Industries ;

- poursuite de la mise en œuvre des projets PRERA, PRESREDI et autres projets de modernisation, et de renforcement et d'extension du réseau de distribution d'électricité ;
- mise en œuvre du projet de renforcement de l'interconnexion 330 kV Nigéria-Bénin/Togo : environ 45 milliards de FCFA pour les ouvrages au Bénin y compris l'électrification des localités se trouvant le long de ligne d'interconnexion ;
- mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique 161 kV Natitingou-Tanguiéta-Porga ; et
- poursuite de la mise en œuvre de projets d'électrification rurale par raccordement au réseau et hors réseau.

NA. Qu'envisage le Bénin sur le plan du développement social et économique ?

DJH. Sur le plan du développement social, le secteur de l'énergie projette de satisfaire l'ensemble des Bénéinois, urbains et ruraux, avec un accès universel à une énergie propre, disponible et sécurisée.

La politique énergétique doit être globale, n'excluant aucune tranche de la population et aucun secteur productif, afin d'éviter des phénomènes sociétaux et économiques comme l'exode rural et l'urbanisation sauvage. De nouveaux modèles de distribution, basés sur les nouvelles technologies, permettront aux couches sociales les plus démunies d'accéder à l'électricité. L'énergie électrique contribuera également à l'équilibrage des différentes régions du Bénin en assurant la santé, la sécurité, et le bien-être de tous les citoyens.

- Sur le plan économique, l'électricité sera au service des activités productrices au Bénin : l'agriculture, l'industrie, et le secteur tertiaire comme le tourisme et les services... L'énergie deviendra un atout du Bénin afin d'attirer les nouveaux investisseurs qui pourront profiter d'une infrastructure énergétique robuste et fiable.

NA. Pour terminer, Votre Excellence, la sécurité énergétique du Bénin est aussi pensée à une échelle régionale. Que dites-vous à cet effet ?

DJH. Le Bénin a adhéré à plusieurs initiatives au niveau régional. L'on peut citer :

L'UEMOA : Politique Énergétique en Afrique de l'Ouest

L'UEMOA mise sur le mix-énergétique avec l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IREN).

C'est sur ce concept que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), compte s'appuyer pour atteindre à l'horizon 2030, une énergie à bas prix, au sein d'un vaste marché d'échanges électrique, pour les populations ouest-africaines.

La CEDEAO : Dans le cadre de cette organisation régionale, il est mis en œuvre les projets et programme, à travers des institutions appropriées ci-après :

- Système d'échanges d'énergie électrique ouest africain
- Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC)
- Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Éfficacité Énergétique de la CEDEAO (ECREEE)
- Le West African Gas Pipeline (Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest) est un gazoduc fournissant du gaz naturel depuis le Nigeria (delta du Niger) vers le Bénin, le Togo et le Ghana.

Par ailleurs, le Bénin est membre de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC)

L'AB/AOC est une organisation qui est née de la volonté des huit (8) États de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Guinée, du Cameroun et du Tchad. Le processus de sa création a débuté lors de la première édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO) qui s'est tenue du 10 au 12 octobre 2017 à Ouagadougou à l'initiative du Gouvernement du Burkina Faso. En 2018, huit pays dont sept (7) de l'UEMOA adoptent sa convention de création au cours de la 2^{ème} édition de la CITBIO et leurs gouvernements respectifs s'engagent alors dans le processus de sa ratification. En octobre 2020, six (6) de ces huit (8) pays fondateurs de l'Alliance ont ratifié sa convention ouvrant ainsi la voie à son entrée en vigueur comme le stipule les dispositions de son article 18. Le Ministre de l'Énergie du Bénin assure la présidence du conseil des ministres de l'Alliance. L'Accord de siège de l'Alliance a été signé, à l'occasion de la réunion consultative des organes de dirigeantes de l'Alliance, tenue à Ouagadougou le 12 juillet 2021.

NA. Nous sommes arrivés à la fin de notre entretien. Merci, Votre Excellence.

DJH. C'est moi qui vous remercie !

BÉNIN. QUELQUES INDICATEURS DE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

N°	LES INDICATEURS DE PERFORMANCES	RÉFÉRENCES		ACTUELLE	ÉVOLUTION	COMMENTAIRES EN RAPPORT À LA PÉRIODE 2015-2020
		2015	2016	2020		
1	Capacité propre de production d'électricité en MW	0	0	180	180	Satisfaction de 60 % des besoins
2	Taux de perte du réseau de distribution en %	24,22		22,4	-2	Gain de 2 points, soit une diminution de 7,51 %
3	Longueur totale du réseau HTB (haute tension 63 et 161kv) en km		1 073	1 785	66,36 %	Augmentation de 66,35 %
4	Longueur totale du réseau HTA (haute tension 15,20 et 33 kv) en km	5 079		5 696	12,15 %	Augmentation de 12,15 %
5	Longueur totale du réseau BT (Basse tension) en km	5 522		6 807	23,27 %	Augmentation de 23,27 %
6	Nombre total de localités électrifiées (urbaines rurales)	1 775		2 099	18,25 %	Augmentation de 18,25 %
7	Taux moyen d'électrification (Zones urbaines et rurales)	27,7		30,6	3	Augmentation de 3 %
8	Nombre total clients SBEE	530 638		663 266	25,0 %	Augmentation de 25 %
9	Durée moyenne des coupures d'électricité en heures		75	13,45	-62	Diminution de 62 heures, soit 82,07 %
10	Délai moyen d'intervention en cas de Panne en heures		10	2	-8	Diminution de 8 heures, soit 80 %

Relations du Bureau avec nos pays

SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT AFRICAINS SUR L'IDA20

Le Sommet a été organisé conjointement par le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale (BM), en particulier avec les Vice-présidences de la Banque mondiale chargée du financement du développement (DFI) et de la région Afrique. Le Sommet avait pour but de définir les priorités communes en matière de développement en Afrique et de faire un plaidoyer auprès des principaux donateurs de l'Association, dans le cadre de la reconstitution des ressources de l'IDA, afin de mobiliser au moins 100 milliards de dollars É.U. pour la relance des économies africaines fortement touchées par la COVID-19.

Le Sommet a enregistré la présence effective de 11 Chefs d'États en présentiel, de deux (2) Chefs d'États par vidéoconférence, d'un Premier Ministre ainsi que des ministres des Finances représentant les Chefs d'États qui n'ont pu effectuer le déplacement. Ont également pris part au Sommet, le Président de la Commission de l'Union Africaine, le Président de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président de la Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et le Représentant du Président de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La délégation du Groupe de la Banque mondiale, était conduite par M. Axel Van Trotsenburg, Directeur général des Opérations de la Banque mondiale, qui était accompagné par le Directeur général de La Société Financière Internationale (IFC), M. Makhtar Diop, et de M. Ousmane Diagana, Vice-président de la région Afrique de l'Ouest et centrale. Le Sommet s'est déroulé en deux sessions.

Allocutions d'ouverture lors du sommet

Dans son intervention, le Directeur général des Opérations du Groupe de la Banque mondiale M. Axel Van Trotsenburg, a déclaré que l'Afrique était en pleine mutation et que l'IDA va renforcer son appui aux pays du continent. Selon M. Axel Van Trotsenburg, le continent asiatique était le plus gros bénéficiaire de l'aide au début de la création de l'IDA. Aujourd'hui, l'Afrique reçoit environ 60 % du total des ressources mobilisées par l'IDA. Le montant des engagements est passé de 5 milliards de dollars

E.U en 2000, à 30 milliards de dollars É.U en 2021 ; plus d'un tiers du personnel de la Banque est basé en Afrique, soit une augmentation de 41 % depuis 2016. Selon Axel Van Trotsenburg, cette tendance est irréversible ; elle place désormais l'Afrique comme le plus grand bénéficiaire de l'IDA, et pour longtemps. Parlant de la COVID-19, et du faible taux de vaccination en Afrique (moins de 3 %), il a indiqué que la Banque a pris l'engagement de travailler en collaboration avec l'Union Africaine et les gouvernements qui le désirent pour accélérer l'achat des vaccins. Il a aussi informé l'assistance de la décision de la Banque d'aider l'équipe des acquisitions (Acquisition Task Team- AVATT) et l'UNICEF à financer 400 millions de doses produites par J & J.

Le Directeur général de l'IFC, M. Makhtar Diop a salué le leadership du Président Ouattara dans la sous-région. Il a rassuré les chefs d'États quant à l'importance que revêt l'Afrique pour le Groupe de la Banque mondiale, dont l'IFC est membre. Cependant, il estime que les pays ont encore beaucoup à faire. En guise de solution, il a exhorté les gouvernements africains à développer un secteur privé fort qui favorisera la création de la richesse et générera 20 millions d'emplois additionnels jusqu'en 2030. Pour le DG de l'IFC, l'essor des investissements privés nécessite des politiques qui vont promouvoir la concurrence. Il estime qu'il est absolument important d'accélérer les réformes qui permettraient de réduire le déficit en matière d'infrastructures, et d'améliorer les indicateurs du capital humain. De même, il estime que l'avenir du continent se jouera autour des secteurs stratégiques tels que l'énergie renouvelable, le développement des PME, la transformation locale, et les chaînes de valeurs agricoles. Selon Makhtar Diop, un changement de paradigme s'impose, afin de tirer parti des opportunités émergentes, qui doivent être en phase avec les réformes. À la fin de son allocution, le DG de l'IFC a présenté les grandes lignes de la stratégie de son organisation (IFC 3.0), lancée il y a deux ans de cela, et qui met le développement économique et social au cœur de l'action du secteur privé. Avec la nouvelle stratégie IFC 3.0, l'IFC pourra intervenir en amont, à un stade plus précoce sur l'élaboration de projets, pour pouvoir créer des marchés là où il n'en existe pas encore.

Prenant la parole, le Président de la Commission de l'UA, M. Moussa Mahamat Faki a d'abord dépeint la situation difficile que traverse les pays africains, particulièrement ces deux

dernières années ; ensuite il les a appelés à changer de modèle de développement, car selon lui, la pandémie de COVID-19 a démontré les faiblesses et limites des modèles actuels. Selon lui la priorité doit être désormais accordée entre autres, à l'exploitation du potentiel agricole, minier et marin et à l'accélération de la digitalisation, la production de denrées de première nécessité à moindres coût et le commerce intra-africain. Il a fait savoir que le financement de la paix et de la stabilité devrait retenir l'attention des autorités africaines et des partenaires au développement, de même que le développement des industries pharmaceutiques pour la fabrication des vaccins et le transfert des technologies. Dans sa conclusion, le Président Faki a appelé à une restructuration urgente de la dette, assortie d'une politique audacieuse, allant au-delà des prévisions et des appuis ponctuels pour jeter les bases de la relance économique.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes, le Président Ouattara a indiqué que cette rencontre se tient dans un contexte mondial particulièrement difficile, marqué par la pandémie de COVID-19. Il a salué les efforts déjà déployés en matière de financement, de suspension du service de la dette et de mise à disposition des vaccins et exprimé sa gratitude à l'ensemble des partenaires, notamment au Groupe de la Banque mondiale, pour leur soutien constant. Malgré ces efforts et ceux déployés par les gouvernements africains, a-t-il fait remarquer, beaucoup reste encore à faire pour surmonter cette crise, qui sévit dans le monde entier. En effet, moins de 3 % de la population totale en Afrique, a reçu une première dose de vaccin, contre environ 54 % aux États-Unis et dans l'Union européenne. Par ailleurs, alors que la reprise dans les économies avancées sera financée, en grande partie, par des milliers de milliards de dollars É.U., des mesures budgétaires et des politiques monétaires exceptionnelles et adaptées des banques centrales, les pays d'Afrique subsaharienne ne disposent malheureusement pas de la même flexibilité et des mêmes instruments.

Le Président Ouattara a salué les récentes décisions de la communauté internationale et du FMI, de réallouer volontairement une partie des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) des pays disposant de réserves extérieures suffisantes, au profit des pays africains. Rappelant que les pays africains avaient des marges de manœuvre budgétaires plus réduites, il a exprimé sa désapprobation concernant la volonté du FMI de maintenir les déficits en Afrique à 5 % ou 6 % alors que les pays européens et les États-Unis affichent respectivement des déficits de 8 % et 9 %. Selon le Président Ouattara, une coopération solide et fiable s'impose entre les pays africains, si ces derniers veulent amorcer

une véritable reprise suite aux effets néfastes de la COVID-19. Dans cet élan de solidarité, les ressources fournies par l'IDA aux pays africains seront d'un apport capital, en vue de la redynamisation de leurs économies.

Huis clos des chefs d'États

Après les interventions à l'ouverture, le Président Alassane Ouattara a présidé le huis clos des chefs d'État et de gouvernement. Prenant la parole à tour de rôle, tous les chefs d'États présents ont adressé leurs remerciements à l'IDA pour son appui dans le cadre de la mise en œuvre des plans de riposte contre la COVID-19, en particulier dans les États en situation de FCV. Ils ont exprimé leur soutien aux priorités contenues dans le projet de déclaration, tout en soulignant une meilleure prise en compte des questions liées à la paix et à la sécurité ; les chefs d'États ont également salué le soutien plus important fourni par l'IDA dans le cadre de la mobilisation des ressources propres. Compte tenu de la taille des défis et besoins de financement, certains chefs d'États ont proposé la création d'une ligne de garantie qui bénéficiera du soutien de l'IDA, pour alléger les taux d'intérêt et proroger l'échéance des prêts commerciaux. Tous les intervenants ont accueilli favorablement le projet de déclaration et adopté l'ensemble des résolutions visant à accélérer la reprise post-COVID, à investir davantage dans le capital humain, et à créer des emplois de qualité et en grand nombre. Aussi bien dans les différentes interventions que dans le projet de déclaration, les chefs d'État et de gouvernement ont lancé un appel en faveur d'une reconstitution ambitieuse des ressources de l'IDA20, à hauteur d'au moins 100 milliards de dollars É.U..

Lecture de la Déclaration d'Abidjan et Allocution de clôture du Président Ouattara

S.E. M. Nicolas Kazadi, Ministre de l'Économie et des Finances de la République démocratique du Congo (RDC), représentant S.E. M. Félix Tshisekedi, Président de la Conférence des Chefs d'États de l'Union africaine, a été désigné pour lire l'intégralité des recommandations contenues dans le communiqué final du Sommet dénommé « Déclaration d'Abidjan ». Dans cette déclaration, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur appel en faveur d'un soutien accru au continent africain pour reconstruire en mieux après la crise causée par la pandémie de COVID-19. Ils ont exhorté les donateurs de l'IDA à soutenir une reconstitution ambitieuse et importante des ressources de cette

Association, en mobilisant au moins 100 milliards de dollars É.U. d'ici à la fin de l'année 2021, et ce, afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la présente Déclaration. Enfin, ils se sont engagés à œuvrer à l'amélioration significative de leur capacité d'absorption des ressources, pour une exécution diligente des projets et programmes, et à poursuivre les efforts de mobilisation des recettes fiscales, et à utiliser de façon transparente et efficiente les ressources mobilisées, tout en renforçant la bonne gouvernance.

À la suite de la lecture de la Déclaration, le Président Ouattara a, au nom du peuple de Côte d'Ivoire, du gouvernement et en son nom personnel, adressé ses remerciements à ses pairs, au Groupe de la Banque mondiale et à l'ensemble des personnalités qui ont participé à cette importante journée de plaidoyer, pour la qualité des échanges et leur disponibilité. Il a particulièrement remercié les donateurs qui ont accepté de prendre part à cet évènement historique.

Le Président Ouattara s'est ensuite félicité des conclusions du huis clos qui viennent d'être présentées dans la « Déclaration d'Abidjan » et qui visent à mobiliser dans le cadre de l'IDA20 au moins 100 milliards de dollars É.U. pour une relance inclusive, verte et soutenable des économies africaines pour le bien-être des populations. En son nom personnel et au nom de l'ensemble des chefs d'États, il a lancé un appel aux partenaires afin qu'ils s'approprient la « Déclaration d'Abidjan » et augmentent de manière significative leur contribution au profit de l'IDA pour lutter contre les inégalités et l'extrême pauvreté. C'est sur cette note d'espoir que le Président Ouattara a déclaré close la réunion de plaidoyer en faveur d'une reconstitution ambitieuse des ressources de l'IDA, tout en souhaitant un très bon retour aux participants dans leurs pays respectifs.

RENCONTRES EN MARGE DU SOMMET D'ABIDJAN SUR L'IDA20

S.E. M. Patrick ACHI, Premier ministre et Gouverneur de la Côte d'Ivoire auprès de la Banque mondiale a accordé une audience à l'Administrateur Alphonse KOUAGOU le 14 juillet 2021 au cours de laquelle la coopération entre la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale a été abordée. Le rôle du Bureau de l'Administrateur dans les négociations de l'IDA20 a été évoqué, ainsi que le plaidoyer qu'il mène au quotidien, l'importance du Sommet en préparation, et l'unique

opportunité qu'il offre à l'Afrique et à la Côte d'Ivoire. Le Premier ministre a fait le point du long entretien qu'il a eu avec la délégation du Groupe de la Banque mondiale ; la vision stratégique du gouvernement, les mesures idoines conduisant à l'absorption des 3 milliards de dollars qui restent à décaisser. Il a également indiqué avoir été invité par le Directeur général des Opérations de la Banque mondiale à Washington pour discuter des détails de la vision et de sa mise en œuvre. Le Premier ministre a également donné son accord pour que le Bureau puisse le consulter de manière périodique concernant certaines grandes décisions stratégiques. Les échanges ont également porté sur la possibilité de faire venir des experts/fonctionnaires ivoiriens à Washington à l'effet de mieux aborder les questions de décaissements et de comprendre le fonctionnement des opérations d'une manière générale.

Une brève séance de travail a eu lieu dans la même journée avec la Directrice des Opérations, M^{me} Coralie Gevers au Bureau de la Banque mondiale. L'objectif de cette rencontre était de faire le point de la préparation du Sommet, de discuter du programme et de la présence des Administrateurs aux différentes sessions du Sommet et des attentes.

Les 15 et 16 juillet, les délégations du Togo, du Bénin et du Niger ont eu des rencontres bilatérales avec M. Axel Van Trotsenburg, Directeur général des Opérations, en présence de l'Administrateur.

En ce qui concerne le Togo, les discussions entre S.E. M. Faure Gnassingbé et Axel ont porté sur les aspects de la coopération, entre autres : 1) la gestion du portefeuille, et le taux de décaissement d'environ 40 % ; 2) La gestion de la dette intérieure (70 % du total) et la possibilité de la transférer dans le traitement de la dette extérieure avec une garanti IDA ; lui offrant ainsi la possibilité de bénéficier d'une restructuration, une expansion de la période de maturité et une réduction du coût ; 3) l'obtention d'un financement additionnel pour la réponse à la COVID-19 ; et 4) la possibilité pour le Togo d'être un centre régional de production d'engrais (le Togo est un grand producteur de phosphate). Le Ministre des Finances devrait poursuivre les discussions avec le Vice-Président Ousmane Diagana.

Pour le Bénin, les discussions ont tourné autour de la problématique de la dette et de la souplesse dont la Banque doit faire preuve dans l'évaluation des études sur le secteur éducation qui a eu lieu durant les temps forts de la pandémie de la COVID-19.

Pour le Niger, l'importance de conduire une évaluation pour identifier les secteurs d'intervention prioritaires afin d'implémenter des projets porteurs a grand impact a été couvert.

VISITE DE L'ADMINISTRATEUR AU TOGO ET AU BÉNIN

L'Administrateur Alphonse IBI KOUAGOU s'est rendu au Togo et au Bénin du 3 au 14 juin 2021 dans le cadre d'une mission de consultation avec les pays. Cette mission a coïncidé avec la visite de ces pays du Vice-Président Afrique et Moyen-Orient de l'IFC, Monsieur Sergio Pimenta et de la Directrice des Opérations de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Togo et en Guinée. Des réunions avec les autorités ont été tenues conjointement avec ces personnes et ont permis de focaliser les discussions sur l'importance du secteur privé dans les deux pays.

Au Togo, Les discussions avec Le Ministre de l'Énergie ont tourné autour de l'importance pour les pays africains de disposer d'un mix énergétique adéquat. Aussi, les questions du coût de l'accès à l'Énergie, du stockage et de la stabilisation des réseaux ont été abordés. L'Administrateur a évoqué la stratégie du Bureau notamment sur l'Énergie en rapport avec les discussions en cours avec la Banque mondiale sur le changement climatique. Madame le Ministre a exprimé sa satisfaction de la collaboration avec la Banque en général. Elle a fait part de l'attente qui est grande avec l'ambition de la plus haute autorité du Togo de rendre accessible l'électrification dans tous les pays. Dans ce cadre, elle a précisé que le pays est engagé dans des réformes et opérations de stabilisation du réseau. De même, elle a mentionné la volonté de s'inscrire dans la valorisation des ressources minières.

Avec le Ministre Secrétaire général de la Présidence, les besoins du Togo en termes d'infrastructures, d'économie digitale, de logistique au-delà du port et des projets dans le pipeline ont été couverts. Madame le Ministre a fait un point des réformes entreprises par le Togo dans le Doing business. Dans les discussions avec l'IFC, il a été mentionné l'importance du développement du marché des capitaux, l'énergie, le logement social et la santé.

Avec le Ministre de l'économie numérique et de la digitalisation, les discussions ont tourné autour de ce qui est fait en ce moment avec l'accompagnement de la Banque mondiale pour mettre en place l'infrastructure nécessaire pour donner des services de qualité au togolais. La question de l'accompagnement et du financement des PME a été évoquée. L'Administrateur a reconnu les difficultés dans ce sens et a promis d'initier un lobbying avec l'IFC pour la mise en place de Fonds qui pourraient éventuellement prendre en compte ce type de besoin avec l'IFC.

Au Bénin, la rencontre principale fut celle avec le nouveau Gouverneur de la Banque mondiale, le Ministre d'État en charge de l'Économie et des Finances. L'Administrateur a pu féliciter ce dernier pour sa promotion et discuter des préférences de collaboration. Par ailleurs, une réunion élargie au VP de l'IFC et à la Directrice des Opérations a eu lieu. Au cours de la réunion, les difficultés quant à la compréhension des activités de l'IFC ont été mentionnées. La nécessité de l'accompagnement de la banque dans les domaines de santé, de l'économie numérique, de l'agriculture, de l'habitat a été couverts. Le Ministre d'État a aussi abordé les efforts entrepris par le Bénin dans le cadre de la mobilisation de financements innovants.

Cette mission a aussi été l'occasion pour l'administrateur de discuter avec les hautes autorités des deux pays sur la nécessité de faire un plaidoyer pour la reconstitution des ressources de l'IDA20. Cette idée a été favorablement accueillie et la participation des chefs d'États du Bénin et du Togo à l'évènement de Abidjan a été confirmée.

VISITE DE L'ADMINISTRATEUR AU BURKINA FASO

Du 13 and 17 juin 2021, l'Administrateur a effectué une mission de consultations au Burkina Faso.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Bureau élaborée pour répondre aux engagements pris, et tenir compte des attentes de nos pays. Les principaux objectifs assignés à la mission étaient d'échanger avec les autorités sur les orientations stratégiques du pays, passer en revue l'état de la coopération avec la Banque et s'imprégner des réalités du terrain, pour mieux défendre les intérêts du gouvernement auprès de la Banque mondiale.

Au cours de la mission l'Administrateur a été reçu par S.E.M. Lassané KABORE, Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement et Gouverneur du Burkina Faso auprès du Groupe de la Banque mondiale; S.E. Salifou OUADRAOGO, Ministre de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles; S.E. Dr Charlemagne OUEDRAOGO, Ministre de la santé ; S.E. Madame Hadja Fatimata OUATTARA, Ministre de l'économie numérique, des Postes et de la transformation digitale; Monsieur Souleymane KONATE Secrétaire General du Ministère des Mines et Énergies en l'absence de S.E. M Ismael OUEDRAOGO, Ministre de l'énergie, des Mines et des Carrières ; S.E.M. Christophe Marie Joseph DABIRE ; Premier Ministre, et S.E. M. Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso ; et leurs collaborateurs respectifs.

Les audiences auprès des hautes autorités Burkinabès ont essentiellement porté sur trois points.

Le premier point des échanges ont porté sur l'importance de l'IDA comme source de financement pour nos pays, les négociations de l'IDA20 en cours ; la participation du Président du Faso à la rencontre de concertation des chefs d'États qui a lieu le 15 juillet 2021 en Côte d'Ivoire et le plaidoyer des leaders Africains auprès des partenaires pour une mobilisation forte des ressources de l'IDA20. Le deuxième sujet qui a fait l'objet d'échanges a trait aux dossiers spécifiques de la coopération ; en particulier le référentiel national sur la résilience en cours de préparation, les priorités de la résilience, le capital humain, et la transformation dans les secteurs porteurs. Le gouvernement compte approcher la Banque pour l'organisation d'un groupe consultatif avec les bailleurs de fonds. Le renforcement des capacités est apparu comme une préoccupation majeure au cours des échanges avec les autorités. Burkinabès. L'administrateur a pris l'engagement d'en discuter avec le Vice-Président Ousmane Diagana, pour qu'ensemble ils puissent faire des propositions concrètes aux autorités dans les mois à venir.

Dossiers spécifiques aux ministères sectoriels rencontrés.

Parmi les dossiers prioritaires du Ministère de l'Économie des Finances et du Développement figurent la préparation de l'appui budgétaire de 200 millions de dollars, à finaliser d'ici décembre 2021. Cet appui budgétaire va adresser le chantier de la réforme administrative, et la refonte du système des rémunérations a la fonction publique, une réforme majeure soutenue FMI et la Banque mondiale. Le ministère également s'atteler à la préparation d'un deuxième appui budgétaire à partir du mois de janvier 2022. Cet appui budgétaire va prendre en compte les besoins de réformes et d'assistance au niveau des ministères sectorielles et adresser partiellement la question du renforcement des capacités au niveau des ministères.

Au niveau du Ministère de l'énergie, les discussions se sont concentrées sur les axes prioritaires comme l'accès universelle à moindre cout, avec un ciblage de 75 % d'ici 2025 ; et le raccordement de 1000 localités ; le déclasserment progressif de la thermique au profit du solaire et du gaz (des discussions sont en cours avec le Ghana). 50 % de la consommation d'énergie vient de l'extérieur, essentiellement à partir d'interconnexion d'Abidjan et Accra ; et donc le gouvernement mise beaucoup sur le solaire (environ 500 MW) pour réduire cette dépendance. Le gouvernement compte accélérer les réformes, ouvrir d'avantage la production et la distribution au secteur privé, renforcer la régulation, et mettre en place une stratégie de tarification plus inclusive.

Au Ministère de l'agriculture, les priorités sont : la maitrise de l'eau et l'aménagement ; l'accès aux intrants, la mécanisation adaptée, l'organisation paysanne, la création d'une assurance pour les pays. Le ministère a sollicité l'appui de la Banque pour le financement d'études pour aménager une partie de 50,000 Ha de terre non encore aménagée ; ainsi que l'installation de 500 jeunes entrepreneurs agricoles. Le gouvernement a déjà reçu l'appui de quelques banque commerciales et souhaite recevoir l'appui de l'IFC dans la mise en œuvre de ce projet.

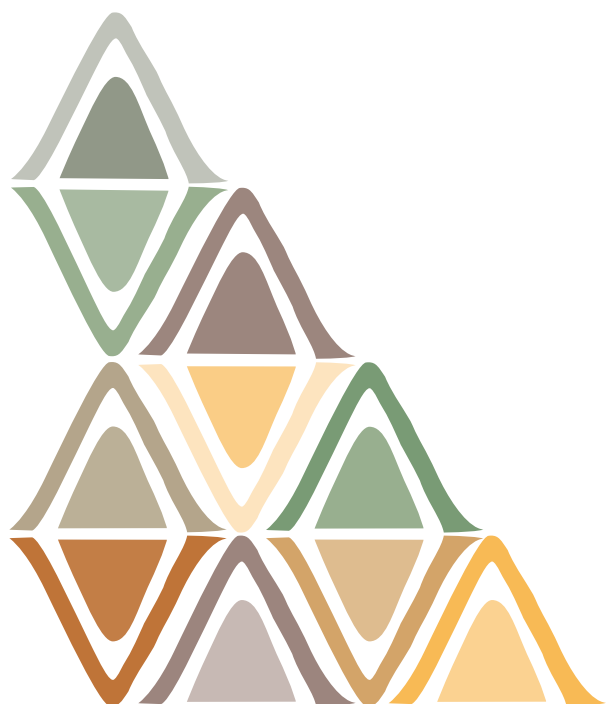
Les discussions au Ministère de la santé, ont portés sur les priorités actuelles du plan d'urgence pour les hôpitaux de référence en cours de discussions, l'accès aux vaccins contre la COVID-19 ; le rehaussement du plateau technique des hôpitaux de référence afin de restaurer la confiance des

populations vis-à-vis des structures sanitaires. Les échanges ont également porté le rôle du secteur privé dans le renforcement des systèmes de santé au Burkina. Le Ministre a sollicité l'appui de l'IFC pour des études de faisabilité de projets en PPPs.

Au Ministère de l'économie numérique, des Postes et de la transformation digitale ; il a été question de la préoccupation du ministère à combler rapidement le déficit d'infrastructure digitale, afin d'améliorer l'accès au numérique. Les discussions ont porté plus spécifiquement sur le projet de connectivité pour renforcer la pénétration et celui de la mise en place d'incubateur dans toutes les régions pour encourager les jeunes, mais nous voulons des incubateurs dans chaque région.

Rencontres et visites en marges des audiences avec les autorités Burkinabès

La mission a rendu visite au membres du personnel de la Banque mondiale et a eu une séance de travail avec le Vice-Président de la chambre de commerce et d'industrie et du Burkina Faso (CCI-BF), en présence de plusieurs représentants de PME. Un déjeuner de travail a été organisé par Madame la représentante résidente de la Banque mondiale M^{me} Maimouna Mbow, avec les partenaires de l'Alliance du Sahel. Enfin, la mission a effectué une visite de réalisation du programme d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (PAFPA) et une visite de terrain pour voir le projet d'électrification rural à 50 km de Ouaga.



Projets approuvés par le conseil d'administration au profit des pays de notre groupe depuis le 1^{er} novembre 2020

30 septembre 2021 – **MALI** – Projet de mobilité rurale et de connectivité - 30 millions de dollars É.U.

30 septembre 2021 – **NIGER** – Projet de plateforme intégrée pour la sécurité de l'eau - 400 millions de dollars EU.

28 septembre 2021 – **CAMEROUN** – Projet d'accélération de la transformation numérique - 100 millions de dollars É.U.

23 septembre 2021 – **NIGER** – Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé et de nutrition - 125 millions de dollars É.U.

26 août 2021 – **TOGO** – Projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire - 37,6 millions de dollars É.U.

06 août 2021 – **TCHAD** – Projet de renforcement de la performance du système de santé - 90 millions de dollars É.U.

06 août 2021 – **TCHAD** – Projet d'amélioration de la résilience climatique de l'agriculture et de la productivité - 15 millions de dollars É.U.

06 août 2021 – **TOGO** – Investissement de l'IFC dans TOGOCOM - 122 millions d'euros.

30 juillet 2021 – **GABON** – Digital Gabon - 68,5 millions de dollars É.U.

22 juillet 2021 – **MAURITANIE** – 2^{ème} Appui budgétaire pour la réforme du secteur privé, de l'économie digitale et du capital humain - 30 millions de dollars É.U.

16 juillet 2021 – **BURKINA FASO, NIGER, TOGO** – Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey – Burkina Faso (260 millions de dollars É.U.), Niger (90 millions de dollars É.U.), Togo (120 millions de dollars É.U.).

8 juillet 2021 – **RÉPUBLIQUE DU CONGO** – Projet d'appui aux populations indigènes et aux communautés pour la gestion des ressources – 4,5 millions de dollars É.U.

30 juin 2021 – **MADAGASCAR** – Financement additionnel du projet de gestion durable de l'environnement – 40 millions de dollars É.U.

29 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE** – Projet de riposte d'urgence à la crise alimentaire – 50 millions de dollars É.U.

29 juin 2021 – **BURKINA FASO** – Projet d'appui à la gestion des terres et des mines - 150 millions de dollars É.U.

29 juin 2021 – **MADAGASCAR** – Projet de soutenabilité du secteur routier – 200 millions de dollars É.U.

29 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** – Projet de préparation au vaccin et de réponse stratégique à la COVID-19 – 212 millions de dollars É.U.

28 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** – Appui du guichet du secteur privé à la Société Financière Internationale (IFC) pour une prise de participation dans le capital de la Banque Commerciale du Congo – 50 millions de dollars É.U.

28 juin 2021 – **BURKINA FASO** – Appui au guichet du secteur privé à IFC pour une garantie de MIGA dans diverses compagnies – 78 millions de dollars É.U.

28 juin 2021 – Financement additionnel du projet de transformation agricole et d'élevage 39,5 millions de dollars É.U.

28 juin 2021 – garantie de MIGA en faveur de diverse compagnie de production d'énergie solaire – 35,3 millions de dollars É.U.

25 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE** – Projet de réhabilitation d'urgence des infrastructures et de la connectivité – 75 millions de dollars É.U.

25 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** – Programme national de développement agricole – 500 millions de dollars É.U.

23 juin 2021 – **CÔTE D'IVOIRE** – Projet de compétitivité des chaînes de valeur pour l'emploi et la transformation économique – 200 millions de dollars É.U.

23 juin 2021 – **TOGO** – Financement additionnel du projet de filets sociaux et des services de base – 20 millions de dollars É.U.

23 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE** – Projet de capital humain et de l'émancipation des filles – 50 millions de dollars É.U.

21 juin 2021 – **BURKINA FASO** – Projet d'énergie solaire et de l'amélioration de l'accès à l'énergie – 168 millions de dollars É.U.

18 juin 2021 – **MAURITANIE** – Projet de renforcement des capacités des jeunes – 40 millions de dollars É.U.

18 juin 2021 – **BÉNIN, TOGO** – Projet de résilience des côtes – Bénin (24 millions de dollars É.U.) Togo (12 millions de dollars É.U.)

18 juin 2021 – **CABO VERDE** – Financement additionnel du projet de gestion fiscale des entreprises publiques – 10 millions de dollars É.U.

18 juin 2021 – **MADAGASCAR** – Projet de transformation économique pour une croissance inclusive - 150 millions de dollars É.U.

17 juin 2021 – **GABON** – Investissement de l'IFC dans Assouha Énergie et Garantie de MIGA – 156,5 millions de dollars É.U.

15 juin 2021 – **SÉNÉGAL** – Projet d'amélioration du cadastre et de la gestion des terrains – 80 millions de dollars É.U.

15 juin 2021 – **SÉNÉGAL** – Troisième financement additionnel du projet de filets sociaux – 80 millions de dollars É.U.

- 15 juin 2021 – **BURKINA FASO, NIGER, MALI** – Projet de renforcement et de stabilisation des communautés de base dans le Sahel – Burkina Faso (150 millions de dollars É.U.) Mali (100 millions de dollars É.U.) Niger (100 millions de dollars É.U.)
- 14 juin 2021 – Projet de renforcement de l'accès à l'électricité – 200 millions de dollars É.U.
- 10 juin 2021 – **CÔTE D'IVOIRE, MALI, MAURITANIE, NIGER, SÉNÉGAL** – Projet régional d'accès à l'électricité et de technologie de batterie de stockage d'énergie - Côte d'Ivoire (70 millions de dollars É.U.) Mali (55 millions de dollars É.U.) Mauritanie (90 millions de dollars É.U.) Niger (105 millions de dollars É.U.) Sénégal (129 millions de dollars É.U.)
- 04 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** – Projet de stabilisation de la région Est pour la paix (STEP) – 250 millions de dollars É.U.
- 03 juin 2021 – **CÔTE D'IVOIRE** – Projet de développement du secteur de l'agro-alimentaire – 250 millions de dollars É.U.
- 02 juin 2021 – **SÉNÉGAL** – Financement additionnel du projet de riposte contre la COVID-19 – 134 millions de dollars É.U.
- 02 juin 2021 – **RÉPUBLIQUE DU CONGO** – Projet de renforcement du système de santé de Kobikisa – 50 millions de dollars É.U.
- 28 mai 2021 – **SAO TOMÉ-&-PRINCIPE** – Projet de renforcement des capacités institutionnelles – 7 millions de dollars É.U.
- 28 mai 2021 – **SÉNÉGAL** - Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique – 155 millions de dollars É.U.
- 27 mai 2021 – **CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, DJIBOUTI, MALI, SÉNÉGAL** – Investissement de l'IFC dans Onomo Hotels – 44 millions de dollars É.U.
- 26 mai 2021 – **GUINÉE** – Projet de gestion des ressources naturelles, des mines, et de l'environnement – 65 millions de dollars É.U.
- 21 mai 2021 – Financement additionnel du projet régional Ouest africain d'infrastructure et de communication – 11 millions de dollars É.U.
- 21 mai 2021 – **SÉNÉGAL** – Programme pour les résultats sur l'emploi, la transformation, et la reprise économique – 125 millions de dollars É.U.
- 21 mai 2021 – **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE** – Projet de gouvernance des ressources naturelles - 7,6 millions de dollars É.U.
- 18 mai 2021 – **MALI** – Note d'éligibilité à l'allocation pour la Prévoyance et la Résilience (PRA) – Enveloppe de 575 millions de dollars É.U.
- 29 avril 2021 – **BÉNIN** – Financement additionnel du projet de tourisme transfrontalier et de compétitivité - 25 millions de dollars É.U.
- 19 avril 2021 – **CAMEROUN** – Troisième appui budgétaire pour la consolidation fiscale et la croissance inclusive – 100 millions de dollars É.U.
- 16 avril – **CÔTE D'IVOIRE** – Financement additionnel du projet de riposte contre la COVID-19 100 millions de dollars É.U.
- 31 mars 2021 – **DJIBOUTI** – Projet intégré de capital humain et de transfert d'argent – 15 millions de dollars É.U.
- 30 mars 2021 – **BURKINA FASO, TCHAD, MALI, MAURITANIE, NIGER, SÉNÉGAL** – Projet régional d'appui au pastoralisme – Burkina Faso (45 millions de dollars É.U.), Tchad (100 millions de dollars É.U.) , Mali (60 millions de dollars É.U.), Mauritanie(45 millions de dollars É.U.), Niger(60 millions de dollars É.U.), Sénégal (45 millions de dollars É.U.)
- 30 mars 2021 – **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** – Projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa – 500 millions de dollars É.U.
- 22 mars 2021 – **ÎLE MAURICE** – Investissement de l'IFC le Groupe ETC dans le cadre de la COVID-19 – 150 millions de dollars É.U.
- 17 mars 2021 – **MALI** – Projet de promotion de l'accès au financement, à l'entrepreneuriat, et à l'emploi - 60,00 millions de dollars É.U.
- 11 mars 2021 – **TOGO** – Projet de couverture universelle des soins de santé essentielles - 70,00 millions de dollars É.U.
- 03 mars 2021 – **COMORES** – 2^{ème} Financement additionnel pour le projet de filets sociaux – 6,00 millions de dollars É.U.
- 03 mars 2021 – **SAO TOMÉ-&-PRINCIPE** – Projet de protection sociale et de développement des compétences – 8,00 millions de dollars É.U.
- 03 mars 2021 – **COMORES** – 2^{ème} Financement additionnel pour le projet de filets sociaux – 6,00 millions de dollars É.U.
- 03 mars 2021 – **SAO TOMÉ-&-PRINCIPE** – Projet de protection sociale et de développement des compétences – 8,00 millions de dollars É.U.
- 02 mars 2021 – **NIGER** – Projet d'amélioration de la connectivité de la région Nord-Est – 175,00 millions de dollars É.U.
- 02 mars 2021 – **NIGER** – 2^{ème} financement additionnel du projet de filets sociaux adaptatif – 100,00 millions de dollars É.U.
- 23 février 2021 – **MALI** – Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation - 140,70 millions de dollars É.U.
- 19 février 2021 – **MADAGASCAR** – Financement additionnel du projet de filet sociaux pour la riposte contre la COVID-19 - 150,00 millions de dollars É.U.
- 16 février 2021 – **CÔTE D'IVOIRE** – Appui budgétaire pour la riposte contre la COVID-19 et la relance économique – 300,00 millions de dollars É.U.
- 11 février 2021 – **CABO VERDE** – Financement additionnel de la réponse d'urgence à la COVID-19 pour le vaccin – 5,00 millions de dollars É.U.
- 04 février 2021 – **CABO VERDE** – Projet d'accès au financement pour les micros, petites, et moyennes entreprises - 10,00 millions de dollars É.U.

21 janvier 2021 – **CABO VERDE** – Projet de réponse pour l'inclusion sociale - 10,00 millions de dollars É.U.

18 décembre 2021– **SAO TOMÉ-&-PRINCIPE** – Appui budgétaire pour la réponse économique, humanitaire, la relance et la résilience - 10,00 millions de dollars É.U.

18 décembre 2020 – **DJIBOUTI** – Financement additionnel du projet intégré d'amélioration des bidonvilles – 30,00 millions de dollars É.U.

17 décembre 2020 – **RÉPUBLIQUE DU CONGO** – financement additionnel du projet de développement des compétences pour l'emploi – 15,00 millions de dollars É.U.

16 décembre 2020 – **BÉNIN** – Appui budgétaire pour la gestion fiscale et la transformation structurelle – 100,00 millions de dollars É.U.

15 décembre 2020 – **TCHAD** – Projet de mobilité et de connectivité rurales - 15,00 millions de dollars É.U.

15 décembre 2020 – **BURKINA FASO** – Appui budgétaire pour la riposte à la COVID-19 - 100,00 millions de dollars É.U.

15 décembre 2020– **BURKINA FASO** – Projet d'urgence pour le développement et la résilience locale – 350,00 millions de dollars É.U.

14 décembre 2020 – **BÉNIN** – Projet pour l'inclusion des jeunes – 60,00 millions de dollars É.U.

11 décembre 2020 – **SAO TOMÉ-&-PRINCIPE** – Projet d'éducation de qualité pour tous pour l'émancipation des filles – 15,00 millions de dollars É.U.

11 décembre 2020 – **MAURICE** – Investissement de l'IFC dans ETG Group – 10,00 millions de dollars É.U.

10 décembre 2020 – **MADAGASCAR** – Projet intégré de développement et de résilience urbaine du grand Antananarivo – 50,00 millions de dollars É.U.

10 décembre 2020 – **MADAGASCAR** – Projet d'appui à une subsistance résiliente dans la région du sud – 100,00 millions de dollars É.U.

10 décembre 2020 – **MADAGASCAR** – financement additionnel du projet des pôles de croissance intégrés et du corridor SOP2 – 33,00 millions de dollars É.U.

10 décembre 2020 – **COMORES** – Appui budgétaire pour la riposte d'urgence à la COVID-19 - 10,00 millions de dollars É.U.

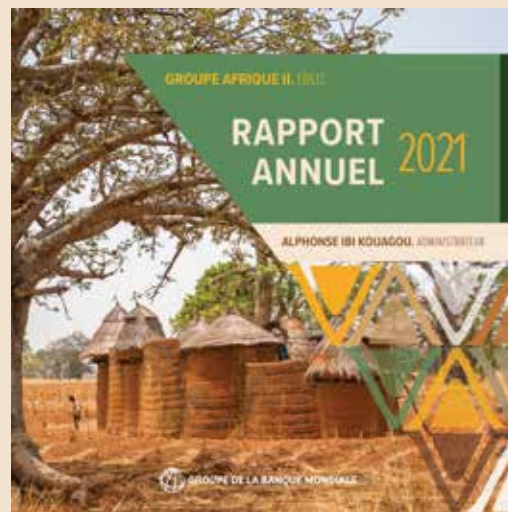
04 décembre 2020 – **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE** – Projet pour la riposte à la COVID-19 dans le cadre de l'amélioration des services aux communautés affectées par les déplacements – 16,00 millions de dollars É.U.

1^{er} décembre 2020– **SAO TOMÉ-&-PRINCIPE** – Don additionnel dans le cadre du projet d'érosion côtière – 6,00 millions de dollars É.U.

24 novembre 2020 – **CAMEROUN** – Projet d'appui à la réforme de l'éducation – 97,45 millions de dollars É.U.

12 novembre 2020 – **CABO VERDE** – Projet de digitalisation – 20,00 millions de dollars É.U.

AUTRES PUBLICATIONS DU GROUPE AFRIQUE II. EDS13



La STRATÉGIE DU BUREAU est disponible en Anglais.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Afrique contemporaine (2005), « Le pétrole en Afrique », n° 216. Afrique contemporaine (2007), « Ressources naturelles », n° 222. Afrique contemporaine (2009), « Population et ressources naturelles », n° 229. AIE (2014), "Africa Energy Outlook. A Focus on Energy Prospects in Sub-Saharan Africa", World Energy Outlook Special Report, Paris, OCDE/AIE. AIE (2016), "Boosting the Power Sector in Sub-Saharan Africa. China's Involvement", Paris, OCDE/AIE. Badeen, R.A., Lean, H., Clark, J. (2017), "The Evolution of the Natural Resource Curse Thesis. A Critical Literature Survey", Resources Policy, n° 51. Banque Africaine de Développement (2015), "AfDB to Support Electricity Access for All by 2030 with African Renewable Energy Initiative", 2 décembre. BP (2017), "Statistical Review of World Energy", 66^e édition, juin. Brookings Institute (2016), "Doing Business in Africa. Risks, Trends and Opportunities Roundtable". Brown, T.J. et al. (2017), "World Mineral Production 2011–2015", Keyworth, British Geological Survey. Colonos, A. (2016), Selling the Future. The Perils of Predicting Global Politics, Londres, Hurst. Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2014), "Morocco. Environmental Performance Reviews", New York, Genève, United Nations. GIEC (2007), « Changements climatiques 2007. Groupe de travail II : conséquences, adaptation et vulnérabilité », quatrième rapport d'évaluation. Hancock, K.J. (2015), "Renewable Energy in Sub-Saharan Africa", numéro spécial, Energy Research and Social Science, n° 5. Hecht, G. (2012), Being Nuclear. Africans and the Global Uranium Trade, Cambridge, MIT Press. Hutt, R. (2016), "Business is Booming in Africa. McAfee, K. (1999), "Selling Nature to Save It? Biodiversity and Green Developmentalism", Environment and Planning D. Society and Space, vol. XVII, n° 2, p. 133-154. Mitchell, T. (2011), Carbon Democracy. Political Power in the Age of Oil, New York. Ross, M.L. (1999), "The Political Economy of the Resource Curse", World Politics, vol. LI, n° 2, p. 297-322. Runyon, J. (2016), "Pay-As-You-Go Solar Companies Spread Light Across Africa". Renewable Energy World, 16 juin. Sanyal, S. (2017), "Pay-As-You-Go Solar Could Electrify Rural Africa". World Resources Institute, 8 février. Stiglitz, J.E. (2012), "From Resource Curse to Blessing", Project Syndicate, 6 août. Subramanian, A. (2011), "The Crisis and the Two Globalization Fetishes", in N. Birdsall, F. Fukuyama (éd.), New Ideas on Development after the Financial Crisis, Baltimore, Johns Hopkins University Press, p. 68-82. Wogan, D. (2013), "Pay-As-You-Go Solar Energy Finds Success in Africa", Scientific American, 22 novembre. World Bank Group Climate Change Action Plan (CCAP) 2021–2025. World Bank Group Energy Sector Strategies (from the 2013 WBG Energy Sector Strategy). World Resources Institute, CAIT Climate Data Explorer (2013), "Total GHG Emissions Excluding Land-Use Change and Forestry, 2013". Yates, D.A. (1996), The Rentier State in Africa. Oil Rent Dependency and Neocolonialism in the Republic of Gabon, Trenton/Asmara, Africa World Press.

PAYS DU GROUPE AFRIQUE II. EDS13

BÉNIN
BURKINA FASO
CABO VERDE
CAMEROUN
COMORES
CONGO, RÉPUBLIQUE DU
CONGO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CÔTE D'IVOIRE
DJIBOUTI
GABON
GUINÉE
GUINÉE ÉQUATORIALE
GUINÉE-BISSAU
MADAGASCAR
MALI
MAURITANIE
ÎLE MAURICE
NIGER
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
SAO TOMÉ-&-PRINCIPE
SÉNÉGAL
TCHAD
TOGO

LA NOTE DE L'ADMINISTRATEUR DU GROUPE AFRIQUE II. EDS13

RÉDACTION ET ÉDITION : BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR (EDS13)

POUR TOUTE CONTRIBUTION OU SUGGESTION, VEUILLEZ CONTACTER ABDOUL KARIM OURO SAMAH
AALLASSAN@WORLDBANK.ORG, TÉL. : +1 (202) 458 1158 | FAX : +1 (202) 522 1585

CETTE NOTE SEMESTRIELLE EST AUSSI DISPONIBLE SUR LE SITE WEB DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR
À L'ADRESSE SUIVANTE : WWW.WORLDBANK.ORG/EDS13